

L'année 2023

est l'année de la concrétisation pour le SITTOMAT de son projet de centre de tri des collectes sélectives qui permettra, dès fin 2025, aux adhérents du Syndicat de valoriser, en toute autonomie et en proximité, les déchets de papiers, cartons et emballages recyclables collectés sur l'ensemble de son territoire. Le futur centre de tri s'implantera sur un terrain acquis au sein d'une zone d'activité sur la Commune de La Farlède et est confié, dans le cadre d'un marché global de performance signé en décembre 2023, à la société SUEZ et ses co-traitants. Doté des dernières technologies de tri et parfaitement intégré à son environnement, cet équipement majeur pour le SITTOMAT achèvera en outre la simplification du geste de tri sur l'aire toulonnaise en permettant de regrouper tous les déchets recyclables dans un bac unique à couvercle jaune, conformément au standard européen.

Les politiques de prévention des déchets, au premier rang desquelles le compostage des biodéchets, et l'amélioration des performances de tri ont également rendu possible, par extension du vide de four de l'UVE de Toulon, propriété du Syndicat, l'intégration d'un nouvel adhérent. La Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures, après celle du Golfe de Saint Tropez en 2016, a ainsi rejoint le SITTOMAT le 1^{er} mars 2023 et bénéficie, depuis cette date, des capacités de valorisation énergétique des déchets résiduels et refus de tri de l'UVE.

Afin de respecter l'obligation réglementaire de tri des biodéchets au 1^{er} janvier 2024, le Syndicat a également entrepris de généraliser l'équipement des foyers habitant en maison d'un composteur individuel en confiant à deux sociétés privées la mission de démarcher, entre mai 2023 et juin 2024, les 170 000 maisons du périmètre syndical afin de sensibiliser leurs occupants au tri des biodéchets et leur proposer, quand ils n'en sont pas déjà pourvus, un composteur individuel. La valorisation des biodéchets des habitants des centres-villes ou des quartiers d'habitat collectif demeure quant à elle tributaire d'une offre de traitement que le Syndicat s'efforce depuis 2022 d'organiser par la recherche de terrain(s) susceptible(s) d'accueillir une plate-forme de compostage industrielle. L'exercice s'avère complexe dans un territoire fortement urbanisé et nécessite de faire appel à la responsabilité des élus qui le compose dans un esprit de solidarité territoriale au profit de l'intérêt général.

Enfin, la liquidation judiciaire intervenue en juillet 2023 de la société Ecorecept nous enseigne que la gestion des déchets ménagers et assimilés requiert une extrême vigilance dans le suivi des prestations qui concourent à leur traitement et que l'une des priorités pour les années à venir réside dans la recherche de filières de valorisation performantes tant d'un point de vue technique que financier.

Gilles VINCENT, Président du SITTOMAT

Les faits marquants

- 1979** Mise en décharge des résidus ménagers sur les sites de Pierrefeu-du-Var et de Signes
- 1980** Mise en conformité de la décharge de Pierrefeu-du-Var
- 1981** Fermeture de la décharge de Signes
- 1985** Mise en service de l'UVE de l'Escaillon capacité de traitement 180 000 tonnes/an
- 1989** Adjonction à l'UVE d'un système de traitement des fumées
- 1990** Initiation de la valorisation matière grâce à la création avec les villes volontaires d'un réseau de déchèteries pour récupérer une part des déchets des administrés
- 1991** Mise en œuvre des premières collectes de piles, annuaires, boîtes-boissons, déchets ménagers spéciaux, textiles...
- 1993** Augmentation de la capacité de traitement de l'UVE passant de 180 000 tonnes à 285 000 tonnes/an
- 1996** Mise en place de la collecte sélective des emballages ménagers : verre, papier, carton, journaux et magazines, plastique (seulement les corps creux)
- 1998** Amélioration du système de traitement des fumées de l'UVE
- 2002** Refus des déchets verts à l'UVE. Mise en place du compostage avec distribution gratuite de composteurs
- 2005** Mise aux normes Européennes de l'ensemble des installations de l'UVE
- 2013** Début de la nouvelle DSP et commencement des travaux sur l'UVE ayant pour but l'optimisation de ses performances et l'amélioration de l'aspect esthétique
- 2015** Mise en service industrielle de la nouvelle UVE
- 2016** Intégration de la Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez
- 2018** Opération de distribution de poulaillers
- 2019** Mise en service du quai de transit modernisé de La Mole
- 2022** Extensions des Consignes de Tri des emballages sur l'Aire Toulonnaise
- 2023** Intégration de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures

Sommaire

03. LE FONCTIONNEMENT

LE SITTOMAT

12. LES MISSIONS

LE TRANSPORT DES OM

13. LA VALORISATION MATIÈRE

28. LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

35. LE STOCKAGE DES DÉCHETS

36. SYNTHÈSE

42. LE BILAN FINANCIER

UN SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL

Créé en 1979 par 18 villes, pour en compter aujourd'hui 44, le SITTOMAT est le Syndicat mixte Intercommunal de Traitement et de Transport des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise.

Cet acteur public a pour compétences le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Ainsi il réalise pour le compte de ses membres :

- Le transport des déchets ;
- Le traitement des déchets ;
- La gestion de certaines infrastructures communes telles que l'UVE, les quais de transit, et demain le centre de tri des collectes sélectives ;
- Par convention, la collecte sélective des PAV et la fourniture du matériel ;
- La négociation des contrats avec les éco-organismes.

UN TERRITOIRE DIVERSIFIÉ

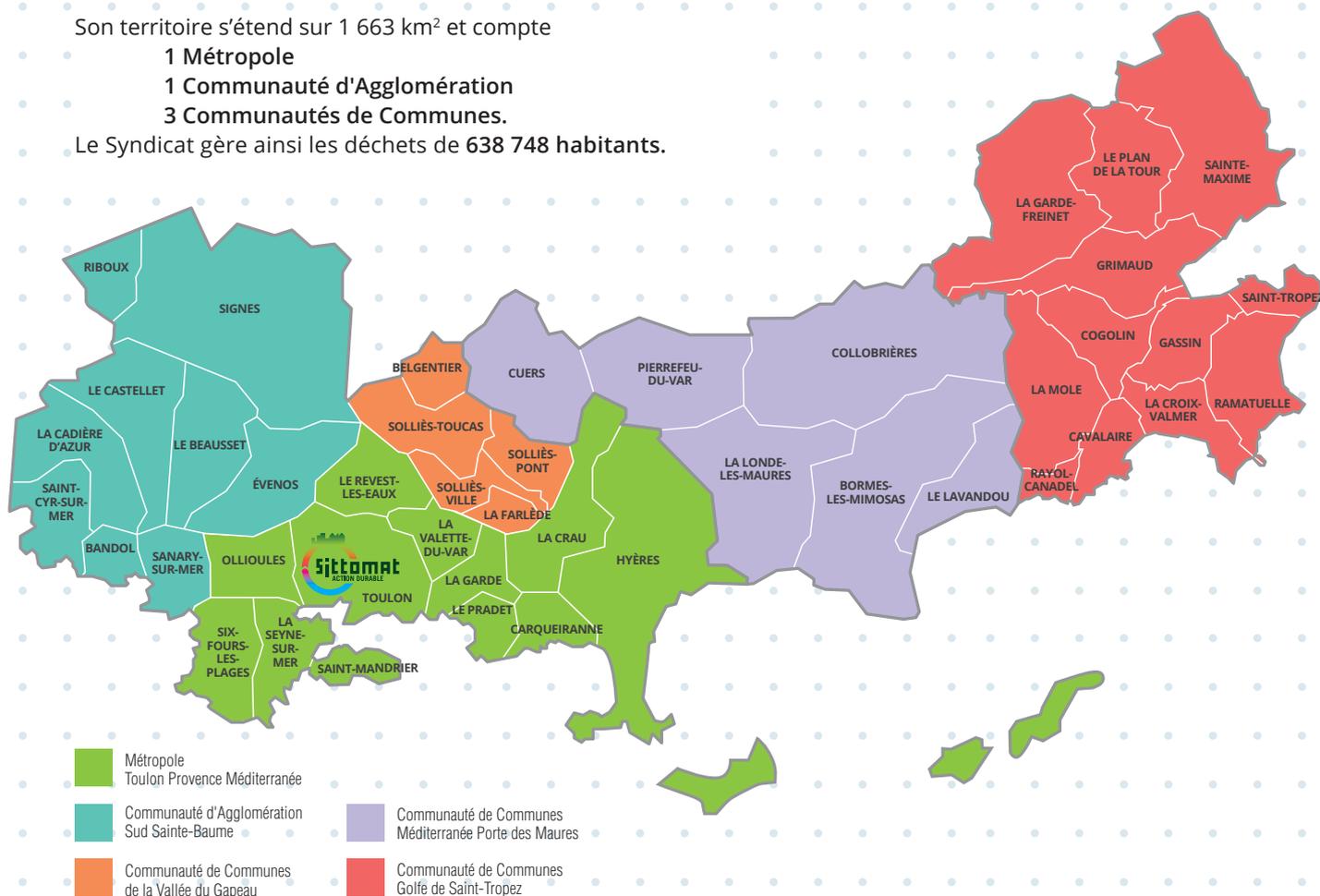
Son territoire s'étend sur 1 663 km² et compte

1 Métropole

1 Communauté d'Agglomération

3 Communautés de Communes.

Le Syndicat gère ainsi les déchets de **638 748 habitants.**



Ce territoire revêt deux spécificités qui impactent directement la gestion des déchets :

■ Une structure hétérogène de l'habitat avec une proportion équivalente d'habitat vertical, horizontal et mixte ;

■ Un afflux touristique estival qui équivaut chaque année à une production d'Ordures Ménagères de 85 000 habitants supplémentaires à l'année.

Pour optimiser le traitement des déchets ménagers et les performances de la collecte sélective, le SITTOMAT doit s'adapter à ces contraintes territoriales.

LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES

Le service public de la gestion des Ordures Ménagères se décompose en deux missions :

1. La collecte des Ordures Ménagères.
2. Le transport et le traitement des Ordures Ménagères.

La Métropole et les Communautés, Établissements Public de Coopération Intercommunale (EPCI), ont l'entière compétence de la prévention et la gestion des déchets et assimilés.

Elles exercent en partie :

- La collecte des Ordures Ménagères dans les villes membres à destination de l'Unité de Valorisation Énergétique
- La collecte des emballages ménagers recyclables en Porte-à-Porte sur le territoire des villes membres à destination des centres de tri, quais de transfert
- La compétence de haut de quai des déchèteries (réception des déchets) sur leur territoire
- Le choix de l'implantation des Points d'Apport Volontaire

Le SITTOMAT a pour compétences :

- Le traitement des Ordures Ménagères collectées par les EPCI
- Le traitement des matières issues de la collecte sélective en Porte-à-Porte réalisée par les EPCI
- Le transport des Ordures Ménagères reçues sur les quais de transfert vers l'UVE
- Le transport et le traitement des déchets collectés en déchèteries
- La gestion des infrastructures de traitement des déchets, quais de transferts des Ordures Ménagères, Unité de Valorisation Énergétique et centres, etc
- La négociation des contrats avec les éco-organismes pour le compte de ses membres
- Il développe la valorisation matière et/ou organique
- Par convention il collecte et traite les matières issues des Points d'Apport Volontaire
- Les opérations de communication en faveur de la collecte sélective, de la prévention déchets et le relais des campagnes nationales.



UNE GOUVERNANCE DÉFINIE PAR LES ÉLUS

Le Comité Syndical

Le SITTOMAT est administré par un comité syndical composé de 20 délégués titulaires et 8 délégués suppléants. Ces élus sont issus des 5 EPCI membres le composant.

Ils votent les délibérations concernant le transport et le traitement des déchets. Ils prennent également les décisions concernant la valorisation des déchets, le recyclage et les budgets afférents.

Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume

- Délégués titulaires : Jean TEYSSIER, Chrystelle GOHARD, René CASTELL, Jean-Luc GRANET
- Suppléants : Émilie GUEREL, René JOURDAN

Métropole Toulon Provence Méditerranée

- Délégués titulaires : Gilles VINCENT, Hélène BILL, Christine SINQUIN, Luc de SAINT-SERNIN, Robert BENEVENTI, Ange MUSSO
- Suppléants : Anne-Marie METAL, Albert TANGUY

Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau

- Délégués titulaires : Patrick BOUBEKER, Jean-Luc VITRANT, Robert BERTI

- Suppléant : Marie-Léa VOGEL

Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez

- Délégués titulaires : Catherine HURAUT, Michel LE DARD, Jean PLENAT, Philippe LEONELLI
- Suppléants : Aline CHARLES, Sylvie SIRI

Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures

- Délégués titulaires : Patrick MARTINIELLI, Bernard MARTINEZ, Gérard CABRI
- Suppléants : Jean-Bernard KISTON

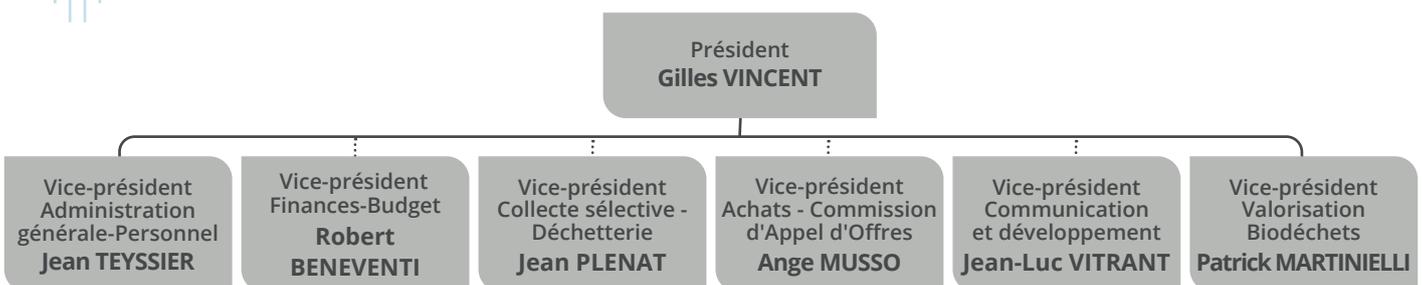
Principe de représentation

Désormais, ce ne sont plus les villes qui sont membres du Syndicat mais les intercommunalités. Ces EPCI désignent les délégués au SITTOMAT.

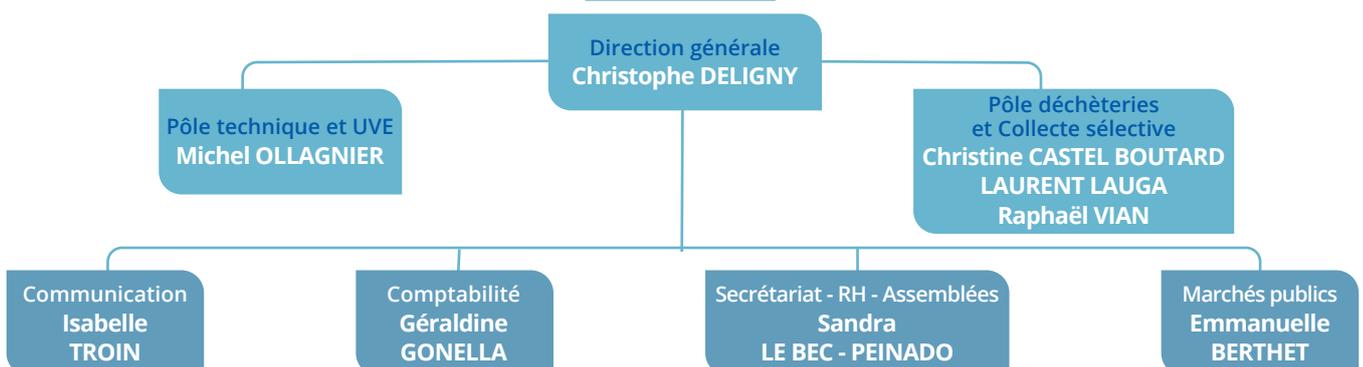
Chaque membre est représenté selon son nombre d'habitants. Le nombre de voix d'un délégué dans les votes du SITTOMAT est proportionnel aux tonnages de déchets produits par l'EPCI qu'il représente. Ces nombres sont réajustés chaque année au vote du budget primitif.

Le Bureau

Élu par les 20 délégués titulaires, le bureau compte un président et six vice-présidents :



La structure administrative



LA STRATÉGIE DU SITTOMAT

Des engagements pérennes

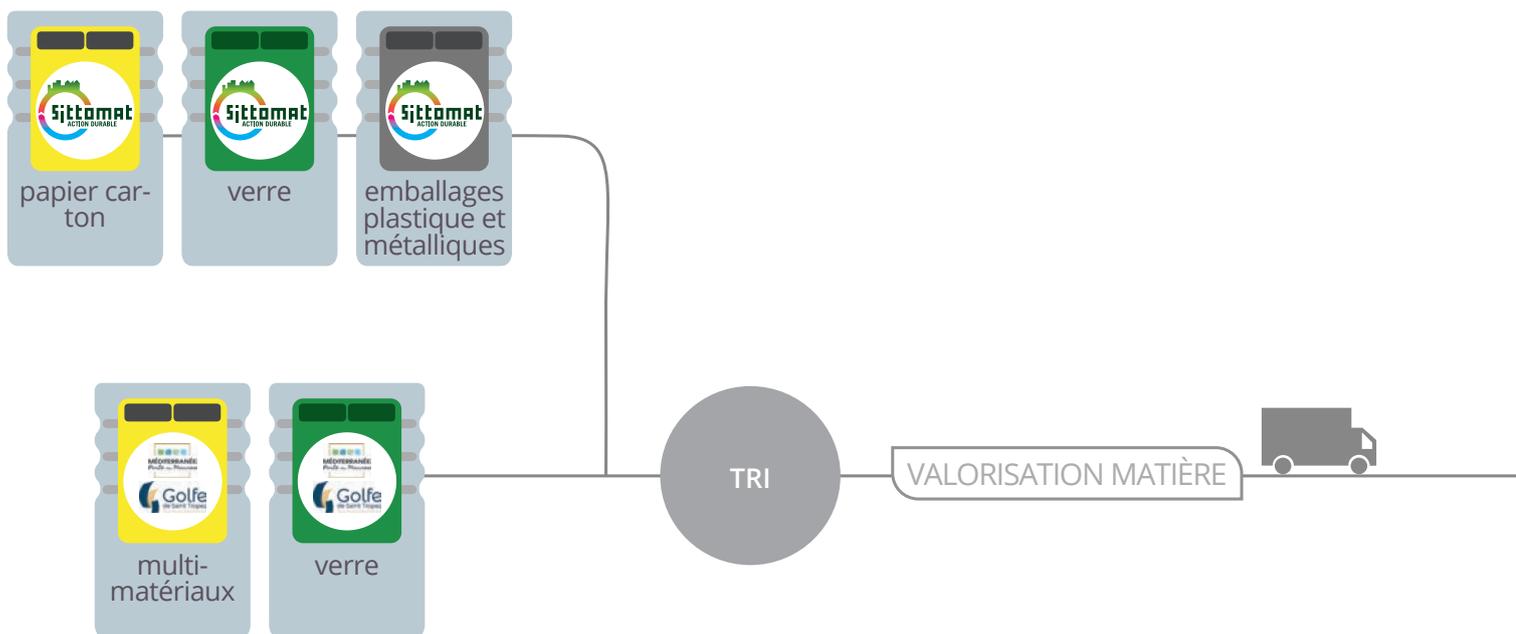
Depuis sa création en 1979, le SITTOMAT a toujours traité par valorisation énergétique les Ordures Ménagères de son territoire. Le Syndicat a régulièrement adapté leur traitement aux nouvelles solutions techniques disponibles et pérennes de la valorisation matière.

Cette volonté politique est conforme à la hiérarchisation des modes de traitement des déchets :

1. La **valorisation matière** est privilégiée (compostage, recyclage...);
2. La **valorisation énergétique** s'applique à l'ensemble des autres déchets;
3. Le **stockage** est le dernier mode de traitement des déchets ne pouvant être valorisés sous aucune autre forme.

Avec la Délégation de Service public confiée à ZEPHIRE, seules 1 700 tonnes sont traitées en ISDND, en fonctionnement nominal.

Pour chacun de ces traitements, le Syndicat ne fait appel qu'à des prestataires de services qualifiés et certifiés pour s'assurer traçabilité et conformité.



POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Le SITTOMAT, conformément à la loi de transition énergétique, définit et met en œuvre un certain nombre d'actions afin de réduire le tonnage des déchets ménagers à traiter :

- La distribution de plus de 66 000 composteurs individuels depuis 2005
- La distribution de 165 000 autocollants "STOP PUB" depuis 2013
- La distribution de 2 000 lombricomposteurs permettant de minorer la production d'Ordures Ménagères depuis 2020

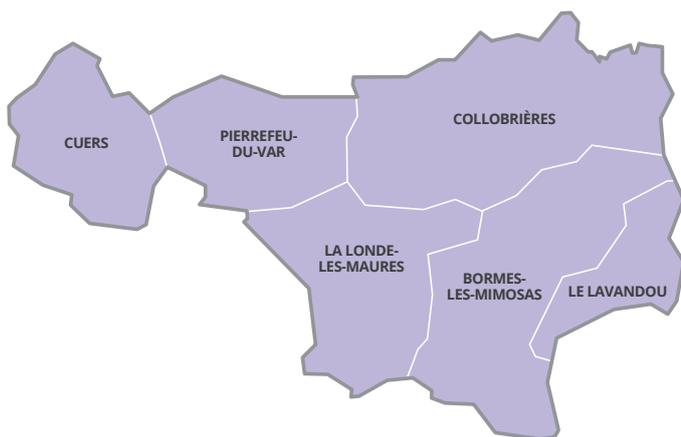
- La mise en place de 35 sites de compostage partagé à fin 2023
- La mise en place d'un comité consultatif du traitement des Ordures Ménagères composé des associations volontaires de protection de l'environnement du territoire.

Le SITTOMAT participe aux travaux des commissions de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de chacun de ses membres.



LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2023

L'adhésion au SITTOMAT de la Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures.



Après le Golfe de Saint Tropez en 2016, la CCMPM a rejoint le Syndicat le 1^{er} mars 2023, conformément à l'arrêté préfectoral du 24 février 2023 portant modification du périmètre du SITTOMAT. Avec près de 45 000 habitants supplémentaires, cela porte à environ 640 000 le nombre

d'habitants permanents du Syndicat (plus de 60 % de la population du département du Var).

Désormais, les déchets résiduels de la CCMPM et les refus de tri des collectes sélectives, traités à l'UVE du Toulon, font l'objet d'une valorisation énergétique (environ 24 000 tonnes par an). Les ordures ménagères résiduelles sont mises en balles pendant l'été, comme celles du Golfe de Saint-Tropez, du fait de la saturation de l'usine par les déchets de l'aire toulonnaise pendant la saison estivale. Cette adhésion a été permise par l'agrandissement du vide de four de l'UVE du fait de la diminution régulière des quantités d'ordures ménagères résiduelles en lien avec les actions de prévention et l'amélioration du tri des déchets.

Avec l'adhésion de la CCMPM, le SITTOMAT récupère également la gestion des bas de quai des 5 déchèteries de l'intercommunalité, ainsi qu'un quai de transfert et une installation de stockage des déchets inertes sur le site de Manjastre à Bormes-les-Mimosas.

Le lancement du projet de centre de tri des collectes sélectives

2023 a été une année déterminante dans le développement d'une solution autonome de tri et de valorisation des collectes sélectives.

Les recherches foncières, engagées depuis de nombreuses années, ont finalement abouti à l'acquisition par le SITTOMAT, le 6 avril 2023, d'un terrain de 17 285 m² dans la zone d'activité de La Farlède pour la construction de son centre de tri des collectes sélectives.

La procédure de consultation en vue de désigner le groupement d'entreprises chargé de concevoir, réaliser, maintenir et exploiter pendant 7 ans le futur centre de tri du Syndicat a par ailleurs permis, après 3 phases de négociation menées avec les 4 groupements candidats, de conclure un marché global de performances avec la société SUEZ et ses co-traitants, GSE (génie civil), ATELIER 5 (architecte), EBHYS (process).

Le projet retenu permettra dès fin 2025 de traiter l'ensemble des collectes sélectives et déchets de cartons du périmètre du SITTOMAT, en faisant appel aux dernières technologies (tri optique, bras robotisé), dans

un ensemble parfaitement intégré à son environnement.

Le marché signé le 21 décembre 2023 en présence du maire de La Farlède et de nombreux autres élus, des services de l'Etat et partenaires financiers (ADEME, État fond friches, Région, CITEO), porte sur un montant de conception-réalisation de 34,70 M€ HT et d'exploitation-maintenance d'un montant sensiblement équivalent pour la période des 7 années suivant la réception des travaux.

L'opération de construction revient ainsi à environ 43 M€ HT, acquisition foncière et démolition incluses pour un potentiel de 35 000 tonnes de collectes sélectives par an hors carton (extensible à 42 000 tonnes) et un montant de subvention de 6,15 M€.

Ce projet permettra de réaliser un tri plus performant, en proximité des zones de production des déchets collectés et sera l'occasion d'harmoniser les consignes de tri sur le territoire du SITTOMAT en adoptant, pour l'aire toulonnaise, un unique bac à couvercle jaune pour l'ensemble des papiers et emballages recyclables.

La généralisation du tri à la source des biodéchets dans l'habitat horizontal



La loi AGEC de février 2020 dispose que les collectivités compétentes en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés mettent, dès le 1^{er} janvier 2024, à disposition de leurs usagers les moyens de trier leurs biodéchets.

En accord avec ses adhérents, le Syndicat, qui a déjà permis depuis les années 2000 d'équiper 66 000 foyers en composteurs individuels, fort des résultats d'une campagne expérimentale de distribution en porte à porte de ces dispositifs menée à l'automne 2022, a lancé un marché de sensibilisation en porte à porte au tri des biodéchets et distribution de composteurs individuels à l'échelle de tout l'habitat horizontal de son territoire.

Ces marchés ont été attribués à deux sociétés se répartissant géographiquement la mission (Kroc'Can à l'Ouest et La Poste à L'Est) de rentrer en contact avec les 170 000 foyers concernés avec pour objectif de convaincre au moins 35 000 d'entre eux d'accepter un composteur individuel.

Au total, 20 156 composteurs individuels ont été distribués en 2023.

Cette vaste campagne a démarré en mai 2023 et s'achèvera en juin 2024. Elle a obtenu le soutien de l'ADEME (fonds vert) et de la Région.

Et pour les autres habitats...

Les adhérents du SITTOMAT doivent chacun réaliser l'étude territoriale devant déterminer les solutions de tri des biodéchets à mettre en place en dehors de l'habitat horizontal. Ils s'orientent vers la mise à disposition dans les quartiers denses ou d'habitat vertical de points d'apport volontaire pour la collecte

sélective des biodéchets des particuliers, et, pour certains, la collecte en porte à porte de certains gros producteurs professionnels de la restauration et de l'hôtellerie.

Simultanément, le Syndicat a lancé fin 2022 l'étude de son schéma de traitement des biodéchets collectés séparément. Celle-ci définit un gisement potentiel de 8 à 12 000 tonnes par an à échéance de 2028. L'étude comprend un volet de recherche foncière afin de définir les sites susceptibles d'accueillir le(s) unité(s) de traitement nécessaire à la valorisation de ce gisement.

La liquidation de la société Ecorecept

Le 6 juillet 2023, le Tribunal de Commerce de Marseille déclaré la SAS Ecorecept en liquidation judiciaire. Cette société était titulaire de plusieurs marchés de traitement des déchets déposés en déchèteries (encombrants, bois, déchets verts), de la mise à disposition et du transport des bennes des déchèteries sur l'aire toulonnaise du Syndicat, ainsi que la réception et du transport des emballages plastiques recyclables vers le centre de tri de Nîmes.

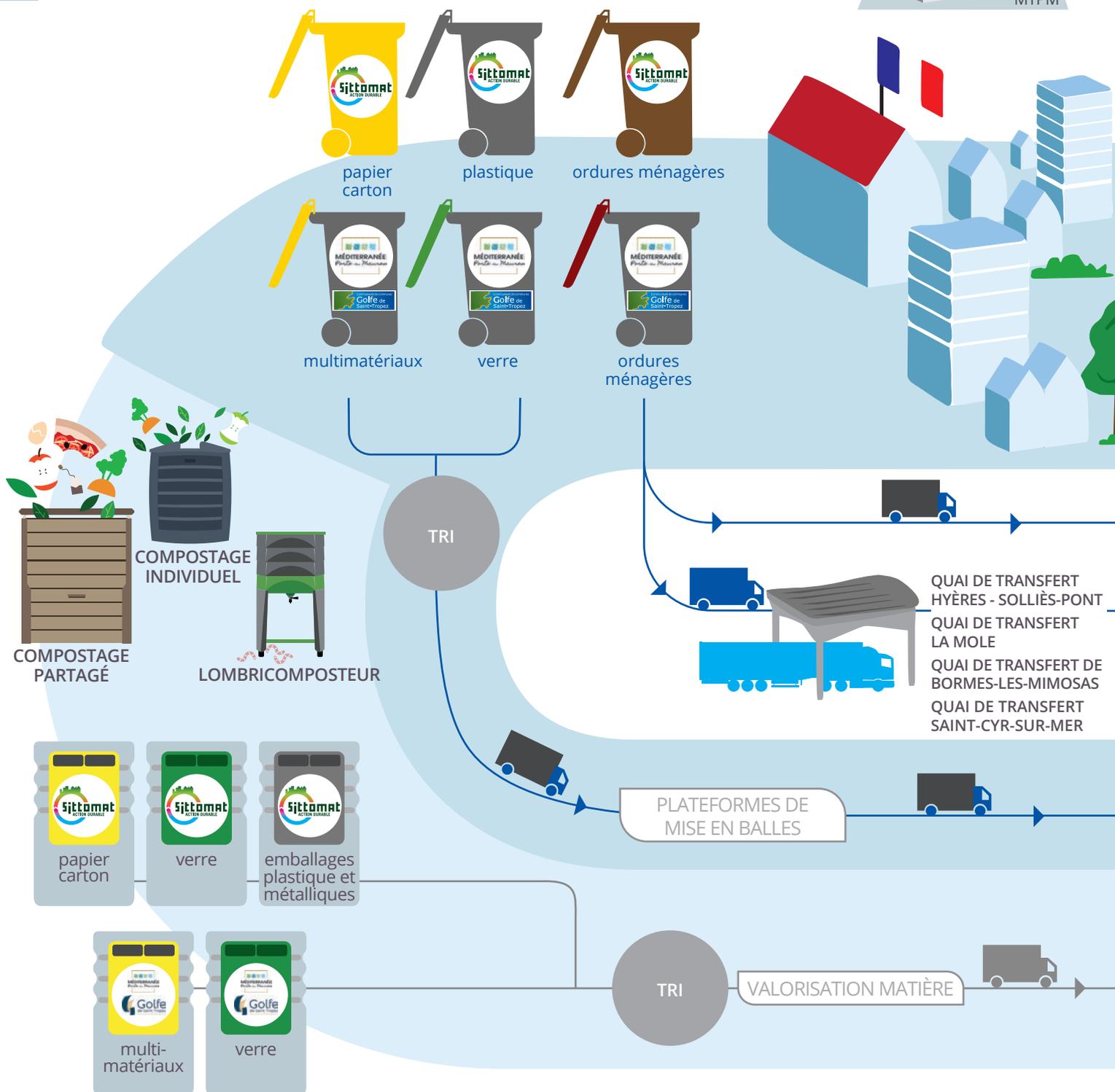
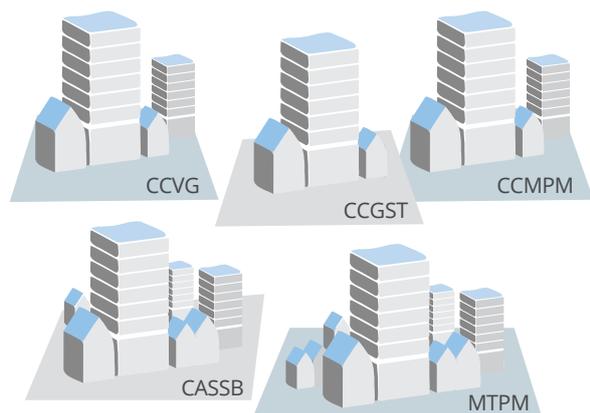
La soudaineté de la défaillance de l'entreprise a nécessité de conclure des marchés, en urgence impérieuse, pour assurer la continuité du service public et à relancer l'ensemble des marchés résiliés à la fin août 2023 (réattribués au 15 janvier 2024).



AU CŒUR DE LA GESTION DES DÉCHETS

Collecte

par les Communautés de Communes



POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

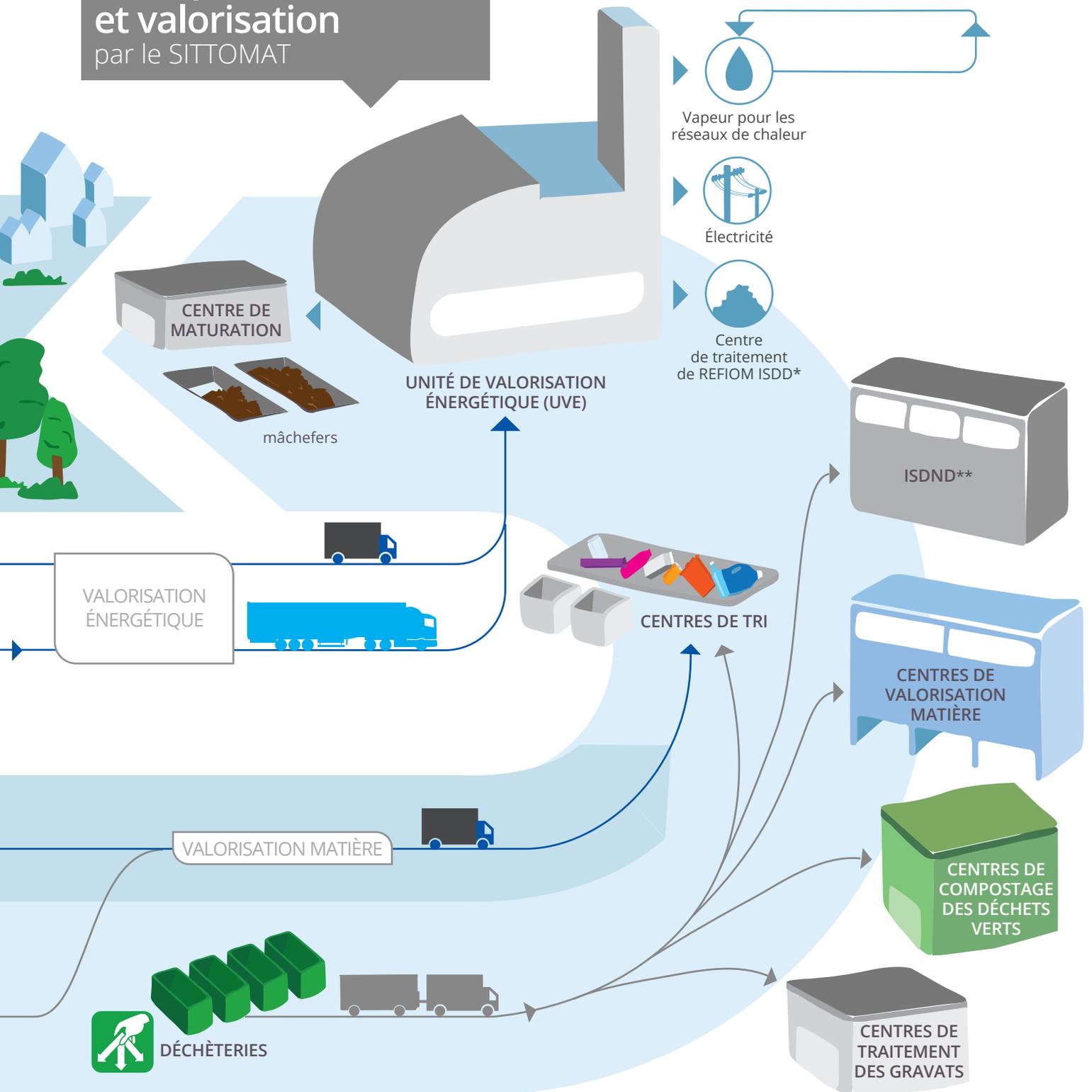
- QUAI DE TRANSFERT HYÈRES - SOLLIÈS-PONT
- QUAI DE TRANSFERT LA MOLE
- QUAI DE TRANSFERT DE BORMES-LES-MIMOSAS
- QUAI DE TRANSFERT SAINT-CYR-SUR-MER

**2 ensembles de logements sociaux
bénéficient de l'énergie produite par l'UVE**

- > Quartier La Beaucaire à Toulon
- > Quartier Berthe à La Seyne-sur-Mer



Transport, traitement et valorisation par le SITTOMAT



* ISDD = Installation de Stockage de Déchets Dangereux.

** ISDND = Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux.

LE TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Afin de limiter les coûts et l'émission de CO2 lors du transport des Ordures Ménagères jusqu'à l'UVE, le SITTMAT dispose de 5 quais de transit :

- Un quai situé à Hyères géré par Veolia Propreté pour les villes d'Hyères, Carqueiranne et La Crau. **En 2023, ce quai a réceptionné 29 836 tonnes d'Ordures Ménagères.**
- Un quai situé à Solliès-Pont géré par la société Pasini pour les villes de Solliès-Pont, Solliès-Ville, Solliès-Toucas, La Farlède et Belgentier. **En 2023, ces communes ont déposé 9 559 tonnes de déchets.**
- Un quai situé à Saint-Cyr-sur-Mer, dans la déchetterie, pour une partie des collectes des villes de Bandol, Sanary-sur-Mer, La Cadière d'Azur, Le Beausset, Évenos, Le Castellet, Signes, Saint-Cyr-sur-Mer. **En 2023, 786 tonnes de déchets ont transité par ce site.**
- Un quai situé à La Mole, géré par la société Pizzorno pour toutes les villes de la CCGST. **En 2023, 30 848 tonnes de déchets ont transité par ce site.**
- Un quai situé à Bormes les Mimosas (Manjastre), géré par la société Propolys, pour les 3 communes littorales de la CCMPM. **En 2023, 11 498 tonnes de déchets ont transité par ce site.**

En 2023, le Syndicat a donc transporté 82 541 tonnes d'Ordures Ménagères depuis les quais de transfert vers l'UVE.

Toutes les autres villes déposent leurs Ordures Ménagères directement à l'UVE.



LES AUTRES TRANSPORTS

Dans le cadre de ses compétences, le Syndicat réalise également le transport vers les centres de traitement pour les produits issus des déchèteries, vers les centres de tri pour les produits de la collecte sélective et vers les centres de stockage des déchets ultimes pour les REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères).

En effet, l'exploitation de l'Unité de Valorisation Énergétique a produit 8 254 tonnes de cendres issues du traitement des fumées. Le SITTMAT les envoie dans une installation de stockage de déchets dangereux (ISDD) de classe 1, située à Bellegarde dans le Gard (30) afin qu'elles soient stockées après un prétraitement spécifique.

À La Mole et à Pierrefeu, la mise en balles des Ordures Ménagères

INFO +

La mise en balles des déchets ménagers permet de compacter et enrubanner d'un film étirable les Ordures Ménagères.

Elles peuvent ainsi supporter un stockage de plusieurs semaines en évitant les nuisances et la mise en décharge. Elles sont ensuite renvoyées vers l'UVE.

LA VALORISATION MATIÈRE

La loi de transition énergétique de 2015 et la loi contre le gaspillage de 2020, définissent des objectifs ambitieux pour la croissance verte :

- Réduire de 15 % les déchets ménagers (entre 2021 et 2030).
- Porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (2025). Ces objectifs confortent le SITTOMAT dans l'intensification des actions menées dans le cadre de la collecte sélective et le compostage.
- Valorisation énergétique d'au moins 70 % des déchets ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation matière (2035).

Les objectifs du Syndicat

Le SITTOMAT privilégie comme alternative à la valorisation énergétique la collecte sélective, le traitement des biodéchets, la valorisation matière. Ces objectifs ne pourront être atteints qu'avec la participation des administrés.

Guider les administrés

Quel déchet dans quel bac, où jeter ses déchets triés, quel déchet déposer en déchèterie, quelles sont les consignes de tri, ... ce sont autant de questions que les administrés peuvent se poser lorsqu'ils veulent trier leurs déchets. Alors pour leur permettre de bien trier, le SITTOMAT a pour mission de les informer et de les aider dans ce geste quotidien. Le Syndicat développe une communication ciblée, définie par les élus du Comité Syndical, diffusée par une équipe d'ambassadeurs du tri qui opère toute l'année sur l'Aire Toulonnaise.

Les ambassadeurs du tri, véritables vecteurs de communication

INFO +

L'équipe de 8 ambassadeurs du tri a pour mission d'informer et de sensibiliser les administrés de l'Aire Toulonnaise aux bons gestes de tri des emballages ménagers, dans le cadre du programme mis en œuvre avec Citeo.

Véritables porte-paroles du SITTOMAT, ils sont habillés et véhiculés pour mener à bien les différentes actions de proximité engagées pour encourager les trieurs et convaincre les plus réticents du bien-fondé du tri des déchets.

4 ambassadeurs du tri sont en fonction à la CCGST, et 1 ambassadeur du tri est en fonction à la CCMPM.

LA COMMUNICATION DE PROXIMITÉ EN 2023

Cette année encore, la communication de proximité menée par les Ambassadeurs du tri, a été primordiale.

Ils ont participé à des animations et stands sur les marchés, salons et événements locaux, interventions dans les écoles et autres structures.

D'autres missions, toutes aussi importantes ont pu être menées telles que le contrôle des bacs de tri, le boîtage de documents de communication, la sensibilisation à la prévention déchets.

Plus de 59 000 personnes ont pu être sensibilisées par les ambassadeurs cette année. Les ambassadeurs du tri ont aussi assuré la distribution de plus de 3 600 composteurs individuels en porte à porte, dans les villes d'Evenos, Le Beausset, Signes, la Cadière, Hyères-les-palmiers et la Garde.



COMPOSTAGE, CONSIGNES DE TRI, SENSIBILISATION DES TOURISTES, 2023 L'ANNÉE DE TOUS LES SUJETS

La première campagne de l'année était destinée à rappeler les consignes de tri nouvellement modifiées. Un accent sur le tri des emballages métalliques a été mis pour cette campagne, leur tonnage restant assez faible en collecte sélective.

Puis ont suivi, notre campagne Éco-Été destinée aux touristes, puis à l'automne une campagne compostage mettant en valeur nos dispositifs complets et gratuits. Enfin les fêtes de fin d'année ont été l'occasion de rappeler les bons gestes en matière de tri des emballages.

➤ Affichage, affichage digital, Insertion dans la presse, radios, cinémas, télévision locale, street marketing, relations presse.



Campagne de communication compostage partagé "affiche inauguration" 2023



Campagne de communication "Eco-Été" 2023

SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX !

INFO +

Prévention déchet, actualité des déchèteries, compostage, consignes de tri, trucs et astuces zéro déchets. Autant de thèmes que le Sittomat aborde sur les réseaux. Suivez-nous sur Instagram, Facebook, X.



Campagne de communication "Fêtes de fin d'année" 2023

LE SOUTIEN DES ÉCO-ORGANISMES

Les éco-organismes sont des sociétés de droit privé agréées par les pouvoirs publics qui ont une mission d'intérêt général. Cette mission, correspond à la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP), et consiste à prendre en charge la fin de vie des produits. Chaque éco-organisme correspond à une filière économique définie (emballages ménagers, piles, mobiliers, déchets d'équipements électriques et électroniques...).

Les entreprises qui commercialisent les produits de ces filières adhèrent à l'éco-organisme concerné en lui versant des contributions financières calculées selon des critères spécifiques.

Cette participation permet de soutenir financièrement et techniquement les opérations de tri des déchets et de collecte sélective menées par les collectivités territoriales, dont le SITTOMAT.



POUR LES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES ET L'ÉDITION PAPIER

Née du rapprochement d'Eco-Emballages et d'Ecofolio, Citeo a été créée par les entreprises pour réduire l'impact environnemental des emballages et des papiers.

L'organisme conjugue performances économiques et environnementales en imaginant des solutions qui font progresser le recyclage au meilleur coût. Citéo est un important partenaire du SITTOMAT car il accompagne l'ensemble des actions du Syndicat avec proximité et expertise.

En 2023, 55 095 tonnes d'emballages ménagers recyclables et Papiers ont été collectées en Porte-à-Porte et en Point d'Apport Volontaire.



POUR LES MOBILIERS USAGERS

Depuis 2015, le Syndicat a signé une convention avec Éco-Mobilier afin de collecter et valoriser le mobilier usagé pour lui offrir une seconde vie, le recycler ou l'utiliser comme source d'énergie. En 2023, 13 673 tonnes de mobilier ont été collectées.



POUR LES TEXTILES

En charge de la REP textile, a changé de nom pour devenir Refashion. L'éco-organisme souhaite mobiliser autour du cycle de vie du produit en ayant trois projets stratégiques : l'écoconception, le réemploi et le recyclage.

En 2023, ce sont 1 234 tonnes de vêtements qui ont été collectés en Points d'Apport Volontaire dédiés.



POUR LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

Eco-organisme à but non-lucratif agréé par les pouvoirs publics pour la collecte, la dépollution et le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ménagers, professionnels (DEEE pro), des lampes et des petits extincteurs.

En 2023, 3 530 tonnes de DEEE et 10 tonnes de lampes ont été récupérées en déchèterie.



POUR LES DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES

Le Syndicat a signé en 2015 une convention avec EcoDDS, organisme chargé du traitement des déchets diffus spécifiques. EcoDDS est un éco-organisme opérationnel dédié aux Déchets Diffus Spécifiques des ménages dont l'agrément a été renouvelé le 11 mars 2019. Sa mission principale est d'organiser le fonctionnement et d'assurer la pérennisation de la filière des Déchets Diffus Spécifiques des ménages dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé.

En 2023, 777 tonnes récupérés en déchèterie, dont 317 pris en charge par ECO DDS.

Le SITTOMAT a contractualisé avec l'ensemble des éco-organismes afférents aux déchets ménagers.

LES DISPOSITIFS DE COLLECTE

Pour permettre aux administrés de trier leurs déchets, le SITTOMAT, les villes et les EPCI, ont mis en place un dispositif de collecte sur leur territoire qui ne cesse d'évoluer.

À NOTER

Le SITTOMAT collecte les Points d'Apport Volontaire de la collecte sélective, sur l'aire toulonnaise - via deux prestataires de services. La collecte pour les Ordures Ménagères, les déchets triés en Porte-à-Porte ou points de regroupements et les encombrants n'est pas déléguée au Syndicat et est réalisée par les EPCI.

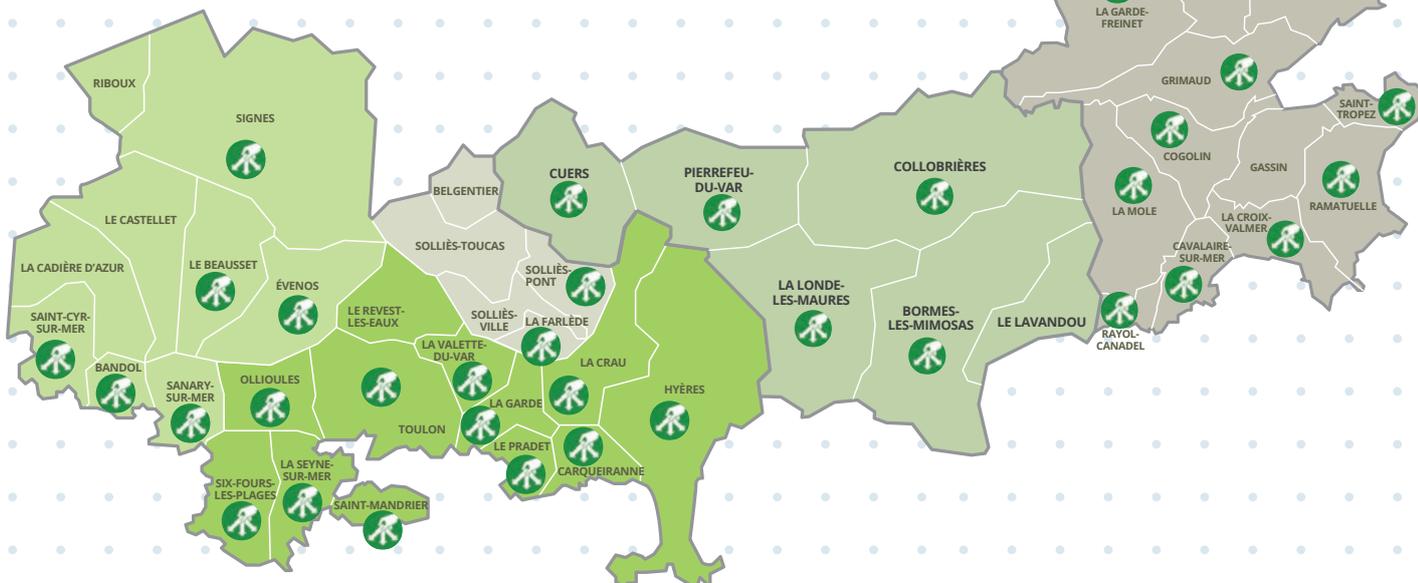


LES DÉCHÈTERIES

Pour valoriser tous les types de déchets recyclables, le SITTOMAT peut compter sur le réseau des déchèteries. Si la création et la gestion des hauts de quais des déchèteries sont de la compétence des EPCI. L'exploitation des bas de quai a été déléguée au SITTOMAT.

Le Syndicat développe La Valorisation Matière sur l'ensemble des déchèteries avec la mise en place de bennes dédiées par typologie de déchets. Au total, 22 types de déchets ménagers sont collectés pour être valorisés.

35 DÉCHÈTERIES



- ➔ Carqueiranne
- ➔ Six-Fours-les-Plages
- ➔ Solliès-Pont
- ➔ La Croix-Valmer
- ➔ La Crau
- ➔ Saint-Mandrier
- ➔ La Farlède
- ➔ Cavalaire-sur-Mer
- ➔ Hyères
- ➔ Toulon/Ollioules
- ➔ Collobrières,
- ➔ Le Rayol-Canadel
- ➔ La Garde
- ➔ Bormes-les-Mimosas,
- ➔ La Mole
- ➔ Le Pradet
- ➔ Cuers
- ➔ Cogolin
- ➔ La Seyne-sur-Mer
- ➔ Pierrefeu
- ➔ Grimaud
- ➔ La Valette-du-Var/
- ➔ Saint-Tropez
- ➔ Sainte-Maxime
- ➔ Le Revest-les-Eaux
- ➔ Ramatuelle
- ➔ Le plan-de-la-Tour
- ➔ Ollioules
- ➔ La Garde-Freinet

TONNAGES REÇUS EN DÉCHÈTERIES

Déchets non dangereux et non inertes

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	CSDU	TOTAL
Plâtre	1 513,77	1 513,77			1 513,77
Encombrants Mélanges	29 418,79	16 768,71		12 650,08	29 418,79
Encombrants Bois	8 981,00	8 981,00			8 981,00
Éco-Mobilier	13 672,91	13 672,91			13 672,91
Bois Propre	561,73	561,73			561,73
Déchets verts	57 688,35	57 688,35			57 688,35
Textiles	1 233,87	1 233,87			1 233,87
Verre plat	687,38	687,38			687,38
Ferrailles	3 889,38	3 889,38			3 889,38
Capsules de café (alu.)	14,85	14,85			14,85
Papier / Carton / Verre / Plastique				Imputé à la collecte sélective	
Total	117 662,03	105 011,95	0,00	12 650,08	117 662,03

Déchets inertes

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	CSDU	TOTAL
Gravats	38 296,61	38 296,61			38 296,61
Balayures	4 900,90	4 900,90			4 900,90
Total	43 197,51	43 197,51			43 197,51

Déchets dangereux

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	CSDU	TOTAL
DDS	458,53	458,53			458,53
Eco DDS	318,69	4,11	314,58		318,69
Piles	22,88	17,62	5,26		22,88
Lampes	10,12	9,11	1,01		10,12
Bouteilles de gaz	351,02	351,02			351,02
Extincteurs	50,31	50,31			50,31
Radios	3,47	3,47			3,47
DEEE	3 529,60	2 858,98		670,62	3 529,60
Pneumatiques	30,08	7,52	22,56		30,08
Huile mécanique	80,25	80,25			80,25
Huile alimentaire	21,88	21,88			21,88
Total	4 876,81	3 862,77	343,42	670,62	4 876,81

TONNAGES REÇUS EN DÉCHÈTERIES

Déchets non dangereux et non inertes

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	CSDU	TOTAL
Plâtre	1 015,87	1 015,87			1 015,87
Encombrants Mélanges	9 378,96	2 344,74		7 034,22	9 378,96
Encombrants Bois	3 541,31	3 541,31			3 541,31
Éco-Mobilier	8 491,88	8 491,88			8 491,88
Bois Propre	561,73	561,73			561,73
Déchets verts	23 605,39	23 605,39			23 605,39
Textiles	815,37	815,37			815,37
Verre plat	577,16	577,16			577,16
Ferrailles	2 061,83	2 061,83			2 061,83
Capsules de café (alu.)	9,06	9,06			9,06
Papier / Carton / Verre / Plastique				Imputé à la collecte sélective	
Total	50 058,56	43 024,34		7 034,22	50 058,56

Déchets inertes

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	CSDU	TOTAL
Gravats	19 076,76	19 076,76			19 076,76
Balayures	2 742,52	2 742,52			2 742,52
Total	21 819,28	21 819,28			21 819,28

Déchets dangereux

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	CSDU	TOTAL
DDS	113,16	113,16			113,16
Eco DDS	229,29	2,96	226,33		229,29
Piles	14,54	11,20	3,34		14,54
Lampes	5,50	4,95	0,55		5,50
Bouteilles de gaz	236,82	236,82			236,82
Extincteurs	28,77	28,77			28,77
Radios	0,00	0,00			0,00
DEEE	1 791,48	1 451,10		340,38	1 791,48
Pneumatiques	20,60	5,15	15,45		20,60
Huile mécanique	32,82	32,82			32,82
Huile alimentaire	12,24	12,24			12,24
Total	2 485,19	1 899,15	245,67	340,38	2 485,19

TONNAGES REÇUS EN DÉCHÈTERIES

Déchets non dangereux et non inertes

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	CSDU	TOTAL
Plâtre	352,55	352,55			352,55
Encombrants Mélanges	3 505,93	1 998,38		1 507,55	3 505,93
Encombrants Bois	1 137,08	1 137,08			1 137,08
Éco-Mobilier	1 524,70	1 524,70			1 524,70
Bois Propre	0,00	0,00			0,00
Déchets verts	7 144,61	7 144,61			7 144,61
Textiles	50,99	50,99			50,99
Verre plat	90,90	90,90			90,90
Ferrailles	741,32	741,32			741,32
Capsules de café (alu.)	3,82	3,82			3,82
Papier / Carton / Verre / Plastique			Imputé à la collecte sélective		
Total	14 551,89	13 044,34	0,00	1 507,55	14 551,89

Déchets inertes

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	CSDU	TOTAL
Gravats	5 358,80	5 358,8			5 358,8
Balayures	841,43	841,43			841,43
Total	6 200,23	6 200,23			6 200,23

Déchets dangereux

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	CSDU	TOTAL
DDS	44,24	44,24			44,24
Eco DDS	57,54	0,74	56,80		57,54
Piles	3,47	2,67	0,80		3,47
Lampes	1,44	1,30	0,14		1,44
Bouteilles de gaz	57,66	57,66			57,66
Extincteurs	9,75	9,75			9,75
Radios	0,00	0,00			0,00
DEEE	715,98	579,94		136,04	715,98
Pneumatiques	4,15	1,04	3,11		4,15
Huile mécanique	19,43	19,43			19,43
Huile alimentaire	4,43	4,43			4,43
Total	918,08	721,20	60,85	136,04	918,08

TONNAGES REÇUS EN DÉCHÈTERIES

Déchets non dangereux et non inertes

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	CSDU	TOTAL
Plâtre	0,00	0,00			0,00
Encombrants Mélanges	5 868,16	1 173,63		4 694,53	5 868,16
Encombrants Bois	2 491,76	2 491,76			2 491,76
Éco-Mobilier	2 502,43	2 502,43			2 502,43
Bois Propre	0,00	0,00			0,00
Déchets verts	17 444,45	17 444,45			17 444,45
Déchets verts La Mole	0,00	0,00			0,00
Textiles	0,00	0,00			0,00
Verre plat	0,00	0,00			0,00
Ferrailles	703,86	703,86			703,86
Capsules de café (alu.)	0,00	0,00			0,00
Papier / Carton / Verre / Plastique			Imputé à la collecte sélective		
Total	29 187,66	24 493,13		4 694,53	29 187,66

Déchets inertes

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	CSDU	TOTAL
Gravats	6 314,79	6 314,79			6 314,79
Balayures	1 316,95	1 316,95			1 316,95
Total	7 631,74	7 631,74			7 631,74

Déchets dangereux

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	CSDU	TOTAL
DDS	279,58	279,58			279,58
Eco DDS	0,00	0,00			0,00
Piles	3,16	2,44	0,73		3,16
Lampes	2,15	1,93	0,21		2,15
Bouteilles de gaz	13,75	13,75			13,75
Extincteurs	7,15	7,15			7,15
Radios	0,00	0,00			0,00
DEEE	713,77	578,16		135,62	713,77
Pneumatiques	0,15	0,04	0,11		0,15
Huile mécanique	18,59	18,59			18,59
Huile alimentaire	3,90	3,90			3,90
Total	1 042,19	905,52	1,05	135,62	1 042,19

TONNAGES REÇUS EN DÉCHÈTERIES

Déchets non dangereux et non inertes

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	CSDU	TOTAL
Plâtre	145,35	145,35			145,35
Encombrants Mélanges	1 838,27	1 047,81		790,46	1 838,27
Encombrants Bois	708,61	708,61			708,61
Éco-Mobilier	494,58	494,58			494,58
Bois Propre	0,00	0,00			0,00
Déchets verts	422,02	422,02			422,02
Textiles	53,18	53,18			53,18
Verre plat	19,32	19,32			19,32
Ferrailles	326,36	326,36			326,36
Capsules de café (alu.)	1,98	1,98			1,98
Papier / Carton / Verre / Plastique	Imputé à la collecte sélective				
Total	4 009,66	3 219,21	0,00	790,46	4 009,66

Déchets inertes

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	CSDU	TOTAL
Gravats	2 094,51	2 094,51			2 094,51
Balayures	0,00	0,00			0,00
Total	2 094,51	2 094,51			2 094,51

Déchets dangereux

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	CSDU	TOTAL
DDS	12,38	12,38			12,38
Eco DDS	31,87	0,41	31,46		31,87
Piles	1,71	1,32	0,39		1,71
Lampes	1,03	0,93	0,10		1,03
Bouteilles de gaz	34,95	34,95			34,95
Extincteurs	3,31	3,31			3,31
Radios	0,00	0,00			0,00
DEEE	308,38	249,79		58,59	308,38
Pneumatiques	5,19	1,30	3,89		5,19
Huile mécanique	9,41	9,41			9,41
Huile alimentaire	1,31	1,31			1,31
Total	409,53	315,09	35,85	58,59	409,53

TONNAGES REÇUS EN DÉCHÈTERIES*

Déchets non dangereux et non inertes

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	CSDU	TOTAL
Plâtre	0,00	0,00			0,00
Encombrants Mélanges	8 827,47	1 765,49		7 061,98	8 827,47
Encombrants Bois	1 102,24	1 102,24			1 102,24
Éco-Mobilier	659,32	659,32			659,32
Bois Propre	0,00	0,00			0,00
Déchets verts	9 071,88	9 071,88			9 071,88
Verre plat	0,00	0,00			0,00
Textiles	137,33	137,33			137,33
Ferrailles	56,02	56,02			56,02
Capsules de café (alu.)	0,00	0,00			0,00
Papier / Carton / Verre / Plastique	Imputé à la collecte sélective				
Total	19 854,26	12 792,28	0,00	7 061,98	19 854,26

Déchets inertes

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	CSDU	TOTAL
Gravats	5 451,75	5 451,75			5 451,75
Balayures	0,00	0,00			0,00
Total	5 451,75	5 451,75			5 451,75

Déchets dangereux

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	CSDU	TOTAL
DDS	9,18	9,18			9,18
Eco DDS	0,00	0,00			0,00
Piles	0,00	0,00			0,00
Lampes	0,00	0,00			0,00
Bouteilles de gaz	7,85	7,85			7,85
Extincteurs	1,33	1,33			1,33
Radios	0,00	0,00			0,00
DEEE	0,00	0,00			0,00
Pneumatiques	0,00	0,00			0,00
Huile mécanique	0,00	0,00			0,00
Huile alimentaire	0,00	0,00			0,00
Total	18,35	18,35			18,35

* La CCMPM a intégré le territoire du Sittomat le 1^{er} Mars 2023.

LES MODES DE COLLECTE SÉLECTIVE

► La collecte en Porte-à-Porte ou point de regroupement

Certaines maisons individuelles et certaines copropriétés sont équipées directement de bacs de tri.

Ces bacs sont soit au domicile quand cela est possible, soit regroupés en un point situé à proximité.

► La collecte en Point d'Apport Volontaire

Pour les logements non équipés en Porte-à-Porte, les habitants se rendent aux Points d'Apport Volontaire les plus proches de chez eux.

Ils peuvent y jeter les emballages ménagers en verre, le papier-carton ou les emballages plastique et métalliques. Ces Points d'Apport Volontaire peuvent être des colonnes enterrées, semi-enterrées ou aériennes dédiées à chaque matière.

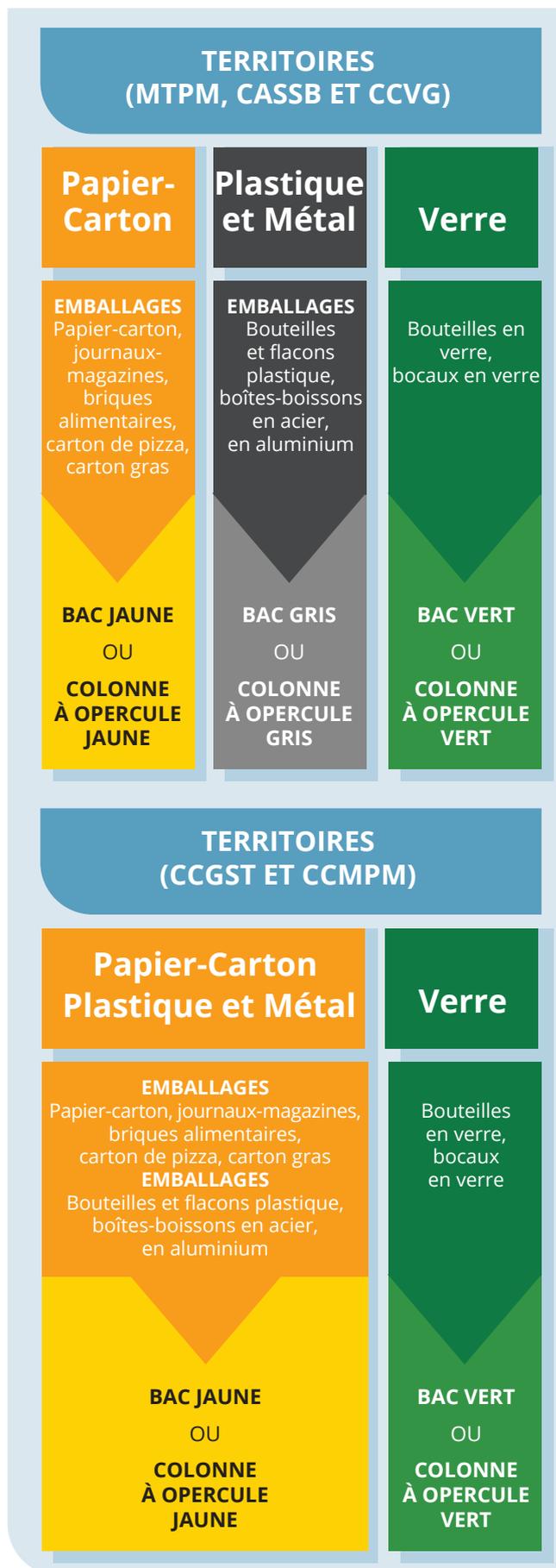
LES CONSIGNES DE TRI

► Sur les territoires de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, de la Communauté d'agglomération Sud Sainte-Baume, et de la Communauté de Communes Vallée du Gapeau

le bac jaune ou la colonne à opercule jaune, reçoit du papier-carton, le bac gris ou la colonne à opercule gris, les emballages en métal et en plastique, les colonnes à opercules vert, le verre.

► Sur les territoires de la la Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez et de la Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures

le papier-carton et les emballages plastiques et métalliques sont déposés dans le bac jaune ou la colonne à opercule jaune. Quant au verre, il est déposé dans les bacs verts ou les colonnes à opercules verts.



INFO +

Trouvez le Point d'Apport Volontaire le plus près de chez vous dans l'aire toulonnaise
www.sittomat.fr

LES INSTALLATIONS UTILISÉES

Pour traiter les différents déchets issus de la collecte sélective, le SITTOMAT utilise des infrastructures spécifiques. Les 5 matières issues de la collecte en Porte-à-Porte et des Points d'Apport Volontaire bénéficient de 5 installations (3 centres de tri et 2 plateformes de réception). Quant aux déchets collectés en déchèterie, les bennes spécifiques sont directement acheminées sur les centres de valorisation.

Le centre de tri de La Seyne-sur-Mer

Le papier-carton en Point d'Apport Volontaire, en Porte-à-Porte ou point de regroupement sur le territoire de la CASSB, MTPM et de la CCGV sont amenés au centre de tri situé à La Seyne-sur-Mer géré par le groupement Veolia Propreté/ Onyx Méditerranée au titre d'un marché public.

D'une capacité de traitement de 60 000 tonnes de déchets par an, cette installation comporte 2 lignes de tri. Les cartons et les journaux-revues-magazines y sont séparés, conditionnés en balles et acheminés vers les filières de recyclage.

Le centre de tri du Muy

Le papier-carton, les emballages plastique et métalliques collectés sur le territoire et de la CCGST et de la CCMPM, sont amenés au centre de tri du Muy, géré par le groupe PIZZORNO, au titre d'un marché public. Dotée d'une capacité de traitement de 50 000 tonnes de déchets par an, cette installation comporte 2 lignes de tri. Les emballages recyclables y sont séparés par matériau, conditionnés en balles et acheminés vers les filières de recyclage.

Le centre de tri de Nîmes

Le centre de tri Valréna (Groupe PAPREC) est chargé du tri et du conditionnement des emballages plastique et métalliques triés par les administrés de l'aire toulonnaise, depuis le 1^{er} mars 2022.

Dès leur arrivée, les camions-bennes transportant les produits issus de la collecte sélective sont pesés pour assurer un suivi chiffré.

Ils sont ensuite séparés par matériau sur des lignes de tri. Les déchets qui ne se recyclent pas sont renvoyés à l'Usine de Valorisation Énergétique dans le cadre des trajets retour du dépôt des emballages. Une fois triés, les déchets sont conditionnés en balles. Les stocks sont identifiés et les balles sont séparées pour éviter les mélanges. Ces balles sont ensuite prises en charge par des transporteurs pour être expédiées vers les filières de recyclage. Tout au long du processus de traitement, des contrôles sont effectués pour veiller à la qualité du tri et à l'optimisation de la production.



Les plateformes de réception du verre

En 2021, deux nouveaux marchés ont été attribués pour la collecte sélective du verre sur l'aire Toulonnaise :

- SUEZ pour le secteur ouest,
- DRAGUI TRANSPORT pour les secteurs Centre et Est.

Une fois récupéré, le verre est amené sur les plateformes de réception situées à Six-Fours-les-Plages et La Garde (83) en vue d'un contrôle qualité. Il est ensuite chargé pour être transporté vers OI Manufacturing France à Béziers, où il sera recyclé.

Le verre de la CCGST transite par le quai de La Mole et celui de la CCMPM par le quai de Manjastre, avant d'être également transporté vers la verrerie OI Manufacturing France à Béziers.

La collecte en est assurée par la société PIZZORNO.

Les installations pour le compostage des déchets verts

Les déchets verts reçus en déchèterie représentent le principal apport des habitants.

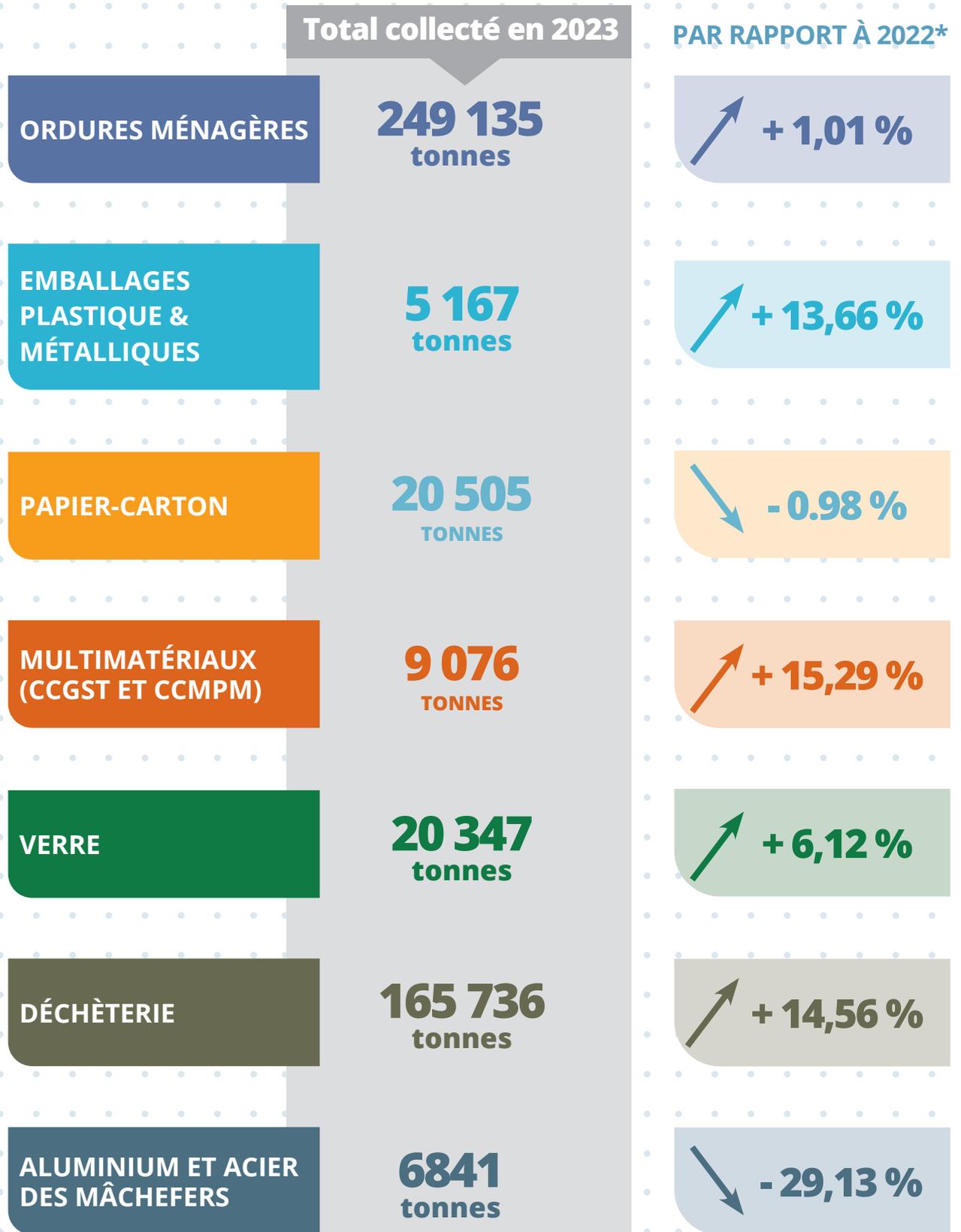
Pour traiter ces apports issus des déchèteries comme ceux produits par les services communaux, le SITTOMAT utilise des plateformes de compostage collectif.

Les déchèteries situées à l'ouest de Toulon envoient leurs déchets verts sur la plateforme de compostage Veolia à Signes (83). Celles situées à l'Est les envoient sur le site Ecorecept de la Garde puis à l'occasion de nouveaux marchés sur la plateforme gérée par PAPREC à CUERS.

Concernant la CCGST, les déchets verts sont traités sur l'écopôle du Maravéou, à la Mole (83).

Les déchets verts de la CCMPM sont traités sur la plateforme de compostage de Cabasse appartenant au groupe Pizzorno.

LES DIFFÉRENTS FLUX EN 2023



* Avec les déchets de la CCMPM à partir du 1^{er} Mars 2023.

RÉCUPÉRATION DES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES ANNÉE 2023

La Métropole Toulon Provence Méditerranée

MTPM	Nb Hab	Papier-Carton			Verre		Plastique			TOTAL Collecte Sélec.	
		Tonnage Brut	Ratio brut kg/hab/an	% de refus	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an	Tonnage Brut	Ratio brut kg/hab/an	% de refus	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an brut
La Garde	25 505	889,12	34,86	13,82%	586,17	22,98	248,75	9,75	35,10%	1 724,05	67,60
Le Pradet	10 277	527,73	51,35	11,17%	401,28	39,05	133,55	13,00	35,42%	1 062,55	103,39
Le Revest	3 962	107,39	27,10	10,63%	64,36	16,24	38,25	9,65	35,65%	210,00	53,00
Saint-Mandrier	6 095	240,63	39,48	11,63%	239,24	39,25	74,49	12,22	35,17%	554,37	90,95
Six-Fours	34 592	1 593,34	46,06	10,67%	1 140,34	32,97	491,44	14,21	35,40%	3 225,12	93,23
Carqueiranne	9 518	246,57	25,91	17,52%	363,49	38,19	45,06	4,73	36,58%	655,12	68,83
Hyères	54 821	2 145,41	39,13	16,21%	1 717,00	31,32	598,81	10,92	36,18%	4 461,22	81,38
Ollioules	13 866	485,56	35,02	11,50%	406,35	29,31	184,65	13,32	35,62%	1 076,56	77,64
La Seyne/Mer	62 987	2 086,00	33,12	14,38%	1 252,32	19,88	617,08	9,80	35,26%	3 955,39	62,80
Toulon	178 745	4 074,23	22,79	11,84%	2 625,16	14,69	1 220,49	6,83	35,58%	7 919,87	44,31
La Crau	18 774	918,65	48,93	12,72%	528,95	28,17	308,98	16,46	35,35%	1 756,59	93,56
La Valette	24 087	699,24	29,03	13,41%	510,33	21,19	173,92	7,22	35,99%	1 383,49	57,44
TOTAL MTPM	443 229	14 013,86	31,62	13,07%	9 834,98	22,19	4 135,48	9,33	35,58%	27 984,33	63,14

La Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume

CASSB	Nb Hab	Papier-Carton			Verre		Plastique			TOTAL Collecte sélec.	
		Tonnage Brut	Ratio brut kg/hab/an	% de refus	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an	Tonnage Brut	Ratio brut kg/hab/an	% de refus	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an brut
Le Beausset	9 845	299,83	30,45	14,23%	264,44	26,86	94,28	9,58	36,28%	658,55	66,89
Bandol	8 403	500,33	59,54	16,23%	565,31	67,27	114,39	13,61	36,38%	1 180,03	140,43
La Cadière	5 574	78,24	14,04	11,55%	211,43	37,93	35,94	6,45	36,33%	325,61	58,42
Le Castellet	3 873	169,21	43,69	11,76%	224,51	57,97	69,45	17,93	36,48%	463,17	119,59
Évenos	2 416	143,57	59,42	15,40%	71,99	29,80	43,89	18,17	36,43%	259,45	107,39
Riboux	49	1,63	33,27	11,33%	2,10	42,76	0,78	15,92	36,50%	4,51	91,94
Sanary/Mer	16 889	809,34	47,92	14,56%	652,32	38,62	247,40	14,65	36,66%	1 709,06	101,19
Signes	2 927	56,57	19,33	19,56%	75,15	25,67	13,22	4,52	36,43%	144,93	49,52
Saint-Cyr/Mer	11 484	701,72	61,10	12,89%	570,91	49,71	164,24	14,30	36,63%	1 436,86	125,12
TOTAL CCSSB	61 460	2 760,43	44,91	14,29%	2 638,14	42,92	783,59	12,75	36,52%	6 182,16	100,59

La Communauté de Communes Vallée du Gapeau

CCVG	Nb Hab	Papier-Carton			Verre		Plastique			TOTAL Collecte sélec.	
		Tonnage Brut	Ratio brut kg/hab/an	% de refus	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an	Tonnage Brut	Ratio brut kg/hab/an	% de refus	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an brut
Belgentier	2 423	38,76	15,99	11,65%	51,45	21,23	23,28	9,61	36,36%	113,48	46,84
La Farlède	9 614	606,82	63,12	23,81%	182,64	19,00	72,31	7,52	36,65%	861,77	89,64
Solliès-Pont	11 762	305,74	25,99	14,06%	261,83	22,26	91,55	7,78	36,14%	659,12	56,04
Solliès Toucas	5 753	90,51	15,73	11,66%	144,17	25,06	44,36	7,71	36,18%	279,04	48,50
Solliès-Ville	2 526	43,22	17,11	11,62%	55,77	22,08	16,14	6,39	36,07%	115,12	45,57
TOTAL CCVG	32 078	1 085,04	33,82	19,13%	695,85	21,69	247,64	7,72	36,31%	2 028,53	63,24

La Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez

CCGST	Nb Hab	Multimatériaux			Carton (collectes + déchèteries)			Verre		TOTAL Collecte sélec.	
		Tonnage Brut	Ratio brut kg/hab/an	% de refus	Tonnage Brut	Ratio brut kg/hab/an	% de refus	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an brut
Cavaire	7 586	985,35	129,89	NC	185,77	24,49	NC	474,96	62,61	1646,08	216,99
Cogolin	11 311	1180,00	104,32	NC	259,04	22,90	NC	489,60	43,29	1928,64	170,51
Gassin	2 614	423,26	161,92	NC	0,00	0,00	NC	226,54	86,66	649,80	248,58
Grimaud	4 562	870,84	190,89	NC	298,18	65,36	NC	774,08	169,68	1943,10	425,93
La Croix Valmer	3 779	683,58	180,89	NC	164,14	43,43	NC	531,78	140,72	1379,50	365,04
La Garde-Freinet	1 847	181,91	98,49	NC	0,00	0,00	NC	60,18	32,58	242,09	131,07
La Mole	1 461	126,60	86,65	NC	4,78	3,27	NC	60,18	41,19	191,56	131,12
Le Plan de la Tour	3 048	303,41	99,54	NC	0,00	0,00	NC	162,14	53,20	465,55	152,74
Ramatuelle	2 115	482,02	227,91	NC	190,22	89,94	NC	315,84	149,33	988,08	467,18
Rayol-Canadel	667	189,37	283,91	NC	0,00	0,00	NC	89,74	134,54	279,11	418,46
St-Tropez	3 851	1012,39	262,89	NC	578,78	150,29	NC	981,36	254,83	2572,53	668,02
St-Maxime	14 448	1395,73	96,60	NC	448,25	31,03	NC	1150,84	79,65	2994,82	207,28
TOTAL CCGST	57 289	7 834,46	136,75	43,20%	2 129,16	37,17	43,20%	5 317,24	92,81	15 280,86	266,73

La Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures

CCMPM	Nb Hab	Multimatériaux			Carton (collectes + déchèteries)			Verre		TOTAL Collecte sélec.	
		Tonnage Brut	Ratio brut kg/hab/an	% de refus	Tonnage Brut	Ratio brut kg/hab/an	% de refus	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an brut
Bormes-les-Mimosas	8 162	806,22	82,31	NC	407,09	41,56	NC	1437,68	211,37	2650,99	389,76
Collobrières	1 874	0,00	0,00	NC	0,00	0,00	NC	76,26	48,83	76,26	48,83
Cuers	11 962	0,00	0,00	NC	0,00	0,00	NC	207,16	20,78	207,16	20,78
Le Lavandou*	5 985	64,62	10,80	NC	13,92	1,94	NC		0,00	78,54	15,75
La Londe-les-Maures*	10 641	196,00	15,35	NC	90,29	7,07	NC		0,00	286,29	32,29
Pierrefeu-du-Var	6 068	174,94	24,02	NC	5,48	0,75	NC	140,34	27,75	320,76	63,43
TOTAL CCMPM	44 692	1 241,78	23,15	25,00%	516,78	9,64	25,00%	1 861,44	49,98	3 620,00	97,20

* Les tonnages de La Londe les Maures et du Lavandou sont comptabilisés avec Bormes-les-Mimosas.

La valorisation énergétique est un procédé qui vise à transformer les déchets en énergie. En 1981, le SITTOMAT a construit une Unité de Valorisation Énergétique (UVE) : les déchets résiduels et les refus de tri des collectes sélectives y sont incinérés et produisent de la vapeur d'eau et de l'électricité. Celle-ci est transformée en énergie thermique pour alimenter les réseaux de chaleur et en énergie électrique qui est réinjectée dans le réseau ENEDIS et alimente l'UVE et le bâtiment administratif du SITTOMAT.

L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Mise en service en 1985, l'UVE permet la valorisation énergétique des Ordures Ménagères et évite ainsi le recours à l'enfouissement. Dans un souci constant d'amélioration de son rendement, l'UVE a bénéficié de plusieurs phases de modernisation. La dernière a été initiée en janvier 2013 et s'est terminée en 2015.

FICHE D'IDENTITÉ DE L'UVE

- **Localisation** : Quartier de l'Escaillon - 83 000 TOULON
- **Exploitant** : Société ZEPHIRE - depuis le 01/01/2013 dans le cadre d'une Délégation de Service Public
- **Capacité de traitement** : 285 000 tonnes
- **Matières traitées** : les déchets résiduels et les refus de tri des collectes sélectives et Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI)
- **Tonnage de déchets du SITTOMAT valorisés en 2023** est de : 255 828 tonnes
- **Énergie thermique produite en 2023** : 29 772 MWh
- **Énergie électrique produite en 2023** : 135 040 MWh.

LE PROCÉDÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

1. Une fois collectées, les Ordures Ménagères arrivent à l'UVE où elles sont stockées en fosse.

2. Elles passent ensuite dans un des trois fours dont la température est d'au moins 850 °C. L'énergie produite par cette combustion est récupérée et transformée en électricité ou en vapeur.

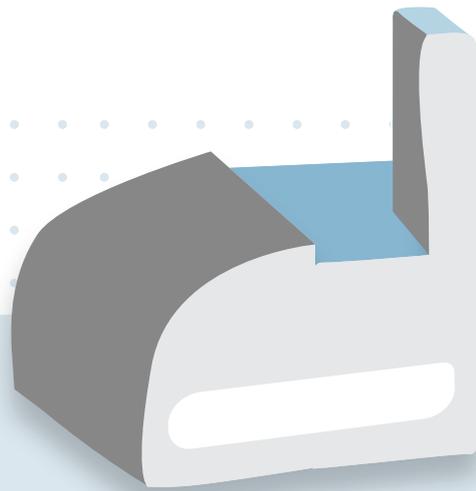
Les résidus de ce procédé sont traités selon une réglementation stricte.



L'UNITÉ EST CERTIFIÉE POUR SON MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL, SON MANAGEMENT DE LA QUALITÉ ET DE LA SANTÉ-SÉCURITÉ

- Le Système de Management de la Santé-Sécurité avec la certification OHSAS 18001.
- Le Système de Management Environnemental avec la certification ISO 14001.
- Le Système de Management de la Qualité avec la certification ISO 9001.
- En 2018, système de management des énergies avec la certification ISO 50001.





UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (UVE)



Vapeur pour les réseaux de chaleur



Électricité



Centre de traitement de REFION ISDD*

* Installation de Stockage de Déchets Dangereux



Mâchefers

- Réutilisation du mâchefer
- Commercialisation des ferreux et non ferreux

FOCUS

LA COMMISSION DE SUIVI DU SITE DE L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE TOULON

Depuis 2015, une Commission de Suivi de Site de l'Unité de Valorisation Énergétique de Toulon a été mise en place. Présidée par le préfet du Var (ou l'un de ses représentants), cette commission se compose de 5 collèges :

- un collège des administrations de l'État
- un collège des collectivités territoriales
- un collège des riverains et des associations de protection de l'environnement
- un collège de l'exploitant
- un collège des salariés.

La Commission remplit 2 principales missions :

- Créer entre les représentants des collèges, un cadre d'échange et d'information sur les actions menées, sous le contrôle des pouvoirs publics, par l'exploitant en vue de prévenir les risques d'atteinte aux intérêts protégés par l'article L.511-1 du code de l'environnement
- Contrôler l'activité de l'UVE pour laquelle elle a été créée.

Cette commission se réunit au moins une fois par an.

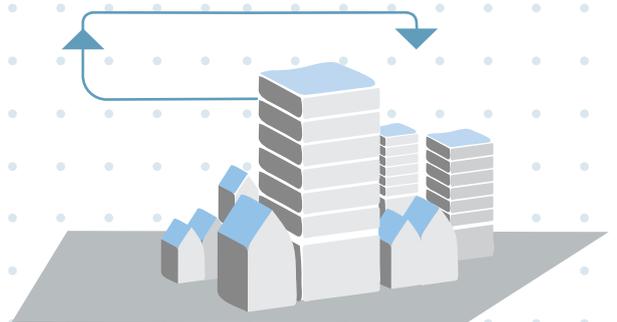
Depuis 2015, cette commission n'a rendu que des avis positifs sur l'exploitation de l'UVE.

INFO +

Label Amorce "éco réseau de chaleur"

attribué au SITTOMAT pour les performances environnementales, économiques et sociales de ses réseaux de chaleur.

Cette année encore, les deux réseaux de chaleur de l'UVE ont été labellisés : celui de Toulon La Beaucaire et celui de La Seyne Quartiers Nord.



L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE EN CHIFFRES

Les flux entrants

Il s'agit des déchets résiduels et des refus de tri des collectes sélectives, des déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI) conformément au schéma régional et des apports de déchets varois pour saturer l'UVE.

Dans le cadre de la Délégation de Service Public (DSP), ZEPHIRE s'engage sur un tonnage enfouie maximum de 1 700 tonnes par an, à la charge du SITTOMAT. Au-delà de ce tonnage, les coûts supplémentaires sont à la charge du délégataire qui a la possibilité d'utiliser les apports extérieurs pour combler les vides de fosse et compléter ainsi les tonnages du SITTOMAT.

Consommables

52 995 m³ d'eau
pour le fonctionnement normal de l'unité

115 tonnes de charbon actif
pour le traitement des dioxines
et des furannes

**2 300 tonnes
de bicarbonate de sodium**
pour le traitement de HCl, SO₂ et HF

655 tonnes d'eau ammoniacale
pour le traitement des Nox

134 640 MWh
d'énergie électrique produite

33 187 MWh
d'énergie thermique produite

**255 828 tonnes
d'Ordures Ménagères**
ont été valorisées énergétiquement

4 312 tonnes de DASRI
ont été valorisées énergétiquement

Les flux sortants

Il s'agit de tout ce qui est produit par la combustion des flux entrants. Ces flux sortants englobent l'énergie produite, les produits et sous-produits de l'exploitation de l'UVE.

■ L'énergie produite

L'électricité produite par l'UVE représente la consommation électrique d'une ville de 40 000 habitants (hors chauffage).

Le SITTOMAT est l'un des producteurs autonomes les plus importants du Var.

L'énergie thermique produite alimente quant à elle deux réseaux de chaleur desservant 5 000 logements sociaux du quartier La Beaucaire à Toulon et du quartier Berthe à La Seyne-sur-Mer, quelques bâtiments municipaux, l'hôpital et un collège.

■ Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation sont les métaux récupérés après combustion dans les mâchefers.

■ Les sous-produits d'exploitation

Suite à la combustion des Ordures Ménagères, il reste des résidus, appelés "sous-produits d'exploitation".

**4 856 tonnes de métaux
ferreux** récupérées
par extraction magnétique

**2 242 tonnes métaux
non ferreux**
récupérées par courant de Foucault

69 033 tonnes MIOM
ont été récupérées et réutilisées

8 254 tonnes de REFIOM
ont été stockées



Les résidus liquides

Depuis 2009, la totalité de l'eau utilisée pour le fonctionnement de l'UVE est réutilisée pour son fonctionnement. Ainsi, il n'y a aucun rejet liquide. Seuls les rejets des sanitaires sont envoyés à l'égout.

Les résidus solides

Les résidus solides sont divisés en 2 classes : **Les Mâchefers d'Incineration des Ordures Ménagères (MIOM)** : la combustion des Ordures Ménagères génère des mâchefers. Ils sont transportés sur l'installation de maturation de Pierrefeu. Ils y sont analysés, maturés et commercialisés.

Suite à la publication d'une nouvelle directive européenne, le SITTOMAT a engagé de nouveaux investissements sur le suivi et la conformité des émissions atmosphériques pour un montant de 6 millions d'euros. Ces travaux ont consisté principalement à la mise en place du suivi et de la neutralisation des molécules de mercure, et on été réceptionnés en décembre 2023, conformément à la directive.

Les Résidus d'Épuration des Fumées d'Incineration des Ordures Ménagères (REFIOM) : le traitement des fumées produit des résidus solides chargés en métaux lourds. Les REFIOM sont stockés dans deux silos. Ces résidus sont transportés en citerne par la société SATM jusqu'à Bellergerde dans le Gard (30), sur le site de la société SARPI MINERALS FRANCE qui se charge de les analyser, les stabiliser et les stocker.

Neutralisation des gaz

Les gaz de combustion sont traités par procédé chimique. L'injection de bicarbonate de sodium permet de neutraliser les acides chlorhydriques, dioxyde de soufre et le fluorure d'hydrogène par absorption.

L'injection de charbon actif assure la neutralisation des dioxines et furanes. Les gaz de combustion sont neutralisés par filtration.

De plus, le SITTOMAT a mis en place un système de traitement de gaz par voie catalytique pour neutraliser les émissions de dioxyde d'azote (Nox) à 80 mg.

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES / TONNAGE 2023

La Métropole Toulon Provence Méditerranée

En tonnes	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL	Ratio kg/hab/an
Carqueiranne	255	221	256	259	305	294	364	386	290	272	245	232	3 379	355,02
La Garde	767	672	749	692	785	777	766	739	715	743	739	802	8 945	350,71
Hyères	1 626	1 440	1 718	1 818	2 018	2 095	2 379	2 466	1 986	1 751	1 517	1 591	22 405	408,69
Ollioules	413	363	428	394	469	449	430	403	392	394	362	377	4 874	351,54
Le Pradet	280	253	301	310	341	315	378	379	293	275	264	257	3 647	354,84
Le Revest	95	84	101	92	109	102	102	95	89	87	89	89	1 133	285,89
St-Mandrier	127	117	143	140	170	174	200	206	165	145	130	125	1 842	302,22
La Seyne/M	1 796	1 590	1 871	1 831	2 030	1 967	1 980	1 953	1 812	1 823	1 628	1 682	21 962	348,67
Six-Fours	982	892	1 043	1 083	1 117	1 171	1 291	1 289	1 046	1 007	950	956	12 827	370,81
Toulon	5 192	4 576	5 313	5 232	5 502	5 482	5 512	5 205	5 000	5 105	4 720	4 837	61 676	345,05
La Crau	492	422	494	491	527	535	525	508	491	494	453	448	5 881	313,23
La Valette	680	605	700	664	713	691	684	667	642	658	638	664	8 007	332,44
TOTAL	12 704	11 235	13 116	13 008	14 085	14 053	14 611	14 296	12 921	12 755	11 734	12 059	156 578	353,27

La Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume

En tonnes	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL	Ratio kg/hab/an
La Cadière	129	111	129	148	165	163	191	219	162	150	130	159	1 856	332,94
Le Castellet	144	134	162	150	190	174	186	189	146	138	124	133	1 869	482,53
Évenos/ Signes/ Le Beausset	442	321	386	394	424	420	419	415	455	391	336	357	4 759	312,34
Bandol	283	324	367	412	475	454	583	630	354	369	340	347	4 940	587,85
Saint-Cyr/M	382	337	400	420	483	506	599	580	453	430	374	351	5 317	462,95
Sanary/M	734	657	765	781	913	873	1 051	1 109	842	783	702	754	9 964	589,96
TOTAL	2 113	1 883	2 209	2 305	2 650	2 591	3 029	3 143	2 411	2 262	2 007	2 101	28 704	467,03

La Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau

En tonnes	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL	Ratio kg/hab/an
C. C. de la V. du Gapeau	924	822	959	920	1 005	983	1 018	967	943	947	847	948	11 282	358,67
TOTAL	924	822	959	920	1 005	983	1 018	967	943	947	847	948	11 282	358,67

La Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez

En tonnes	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL	Ratio kg/hab/an
Ramatuelle	86	77	107	158	217	272	402	415	218	158	87	84	2281	1078,70
Cavalaire	211	194	221	255	305	329	468	583	330	260	191	206	3554	468,53
Cogolin	333	290	351	343	372	400	432	417	366	357	310	322	4293	379,52
La Croix-Valmer	112	94	118	147	179	203	288	312	197	139	107	105	2000	529,35
Gassin	85	76	99	109	133	149	214	228	148	115	87	87	1528	584,72
La Mole	25	21	25	28	29	32	41	42	34	28	26	27	359	245,87
Le Rayol-Canadel	20	15	19	37	44	45	47	51	45	31	20	14	388	582,07
Saint-Tropez	189	157	234	372	477	563	815	826	505	401	190	212	4941	1283,14
Le Plan de la Tour	70	64	75	80	108	103	134	126	103	73	62	60	1057	346,90
Sainte-Maxime	428	401	464	518	592	611	795	841	575	492	443	411	6571	454,78
Grimaud	167	144	189	223	269	288	376	406	258	226	167	163	2874	630,06
La Garde-Freinet	45	40	49	57	63	65	75	74	65	56	51	49	688	372,26
PAV OM	83	70	96	153	186	220	332	357	223	171	106	102	2100	36,66
Balles en attente de traitement à l'UVE	83	70	96	153	186	220	332	357	223	171	106	102	2100	36,66
TOTAL	1853	1643	2046	2480	2972	3279	4421	4679	3067	2507	1847	1843	32 637	569,69

La Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures

En tonnes	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL	Ratio kg/hab/an
Bormes-les-Mimosas			305	376	416	453	691	723	461	370	309	295	4399	539
Collobrières			52	57	62	62	66	72	57	68	55	56	607	324
Cuers			418	424	437	436	443	427	413	410	378	400	4185	350
Le Lavandou			361	411	493	581	757	848	551	401	314	271	4988	833
La Londe-les-Maures			326	376	409	430	564	583	404	346	300	316	4054	381
Pierrefeu-du-Var			176	172	190	185	186	187	175	170	165	178	1785	294
TOTAL			1638	1816	2007	2147	2707	2840	2061	1765	1521	1516	20 018	448*

* Ratio calculé sur 10 mois la CCMPM ayant intégré le territoire du Sittomat au 1^{er} mars 2023

TOTAL SITTOMAT	17594	15583	19968	20528	22720	23053	25786	25924	21402	20236	17957	18467	249219	390
-----------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	---------------	------------

SURVEILLANCE DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

La réglementation impose aux UVE de réaliser une fois par an l'analyse de l'impact de l'exploitation de l'unité sur son environnement.

Le SITMAT a pris l'initiative de réaliser deux campagnes par an. Le Syndicat a positionné, conformément à la réglementation, six points de mesure par jauges de Owen : des coupelles, implantées dans l'environnement immédiat de l'installation, qui reçoivent les retombées de la pollution atmosphérique des environs.

Trois points supplémentaires ont été rajoutés. Deux hors du panache de l'unité et un sur les pentes du Mont Faron. Ainsi on peut mesurer deux zones hors influence de l'UVE et avoir une zone hors activités urbaines (y compris circulation routière).

Depuis 2011, une analyse des aiguilles de pin est réalisée par le cabinet BIOTOX avec 9 points de mesures. Les résultats 2023 sont comparables à ceux des onze premières campagnes.

Sur la base des concentrations mesurées et des différents référentiels, aucun impact significatif lié au fonctionnement de l'UVE n'est mis en évidence pour les campagnes de 2023.

Les résultats de la surveillance de cette installation classent le quartier de l'Escaillon comme une zone avec bruit de fond urbain et industriel. Ces résultats sont plus performants que ceux imposés par la réglementation en vigueur.

Surveillance continue

	Valeurs limites	Ligne d'incinération N° 1 Moyenne 2023	Ligne d'incinération N° 2 Moyenne 2023	Ligne d'incinération N° 3 Moyenne 2023
Dioxines et Furanes	< 0,1 ng/Nm ³	0,001	0,003	0,004

Moyennes annuelles

	Valeurs limites sur 1 journée	Ligne d'incinération N° 1	Ligne d'incinération N° 2	Ligne d'incinération N° 3
Ammoniac - NH ₃	< 30 mg/Nm ³	1,65	6,25	3,18
Chlorure d'hydrogène - HCl	< 10 mg/Nm ³	4,19	4,17	4,76
Dioxyde de soufre - SO ₂	< 50 mg/Nm ³	8,43	8,03	5,73
Monoxyde de carbone - CO	< 50 mg/Nm ³	9,15	12,03	10,33
COT composé organiques en carbone total	< 10 mg/Nm ³	0,09	0,19	0,10
Oxyde d'azote - NO _x	< 80 mg/Nm ³	74,63	74,79	74,94
HF	< 1 mg/Nm ³	0,09	0,06	0,04
Poussières	< 10 mg/Nm ³	0,20	0,52	0,66

LE STOCKAGE DES DÉCHETS

Un déchet ultime est un déchet qui ne peut être valorisé avec les moyens techniques actuellement disponibles. En dernier recours, le SITTOMAT dispose donc d'installations de stockage aux travers de contrats.

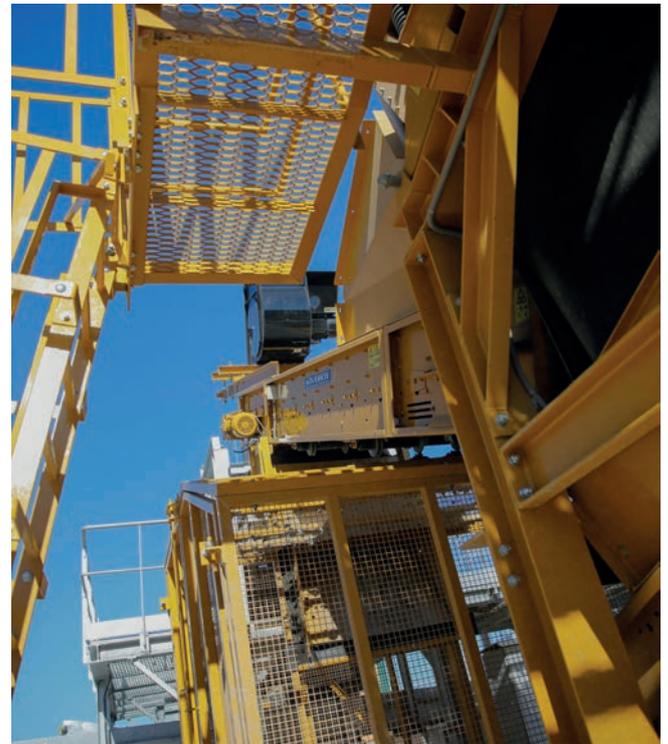
- ▶ Une installation autorisée pour le stockage des Ordures Ménagères, le centre de Pierrefeu - AZUR VALORISATION, intégré à la DSP de l'UVE.
- ▶ Une installation autorisée pour le stockage des résidus issus du traitement des fumées (REFIOM) à Bellegarde (30) – gérée par SUEZ MINERALS.



Les flux stockés

Centres de stockage	2003	2022	2023
ISDD de Bellegarde (REFIOM)	8 696	6 776	8 254
ISDND de Pierrefeu-du-Var (Ordures Ménagères)	31 669	50 113*	2 395

* En 2022, une panne sur l'une des trois lignes d'incinération pendant 8 mois, a contraint le Sittomat à enfouir 50 113 tonnes d'Ordures Ménagères.



LA VUE D'ENSEMBLE DES INSTALLATIONS

Dans le cadre de ses missions de gestion et de traitement des déchets ménagers de l'Aire Toulonnaise et du Golfe de Saint-Tropez, le SITTOMAT dispose de plusieurs installations spécifiques.

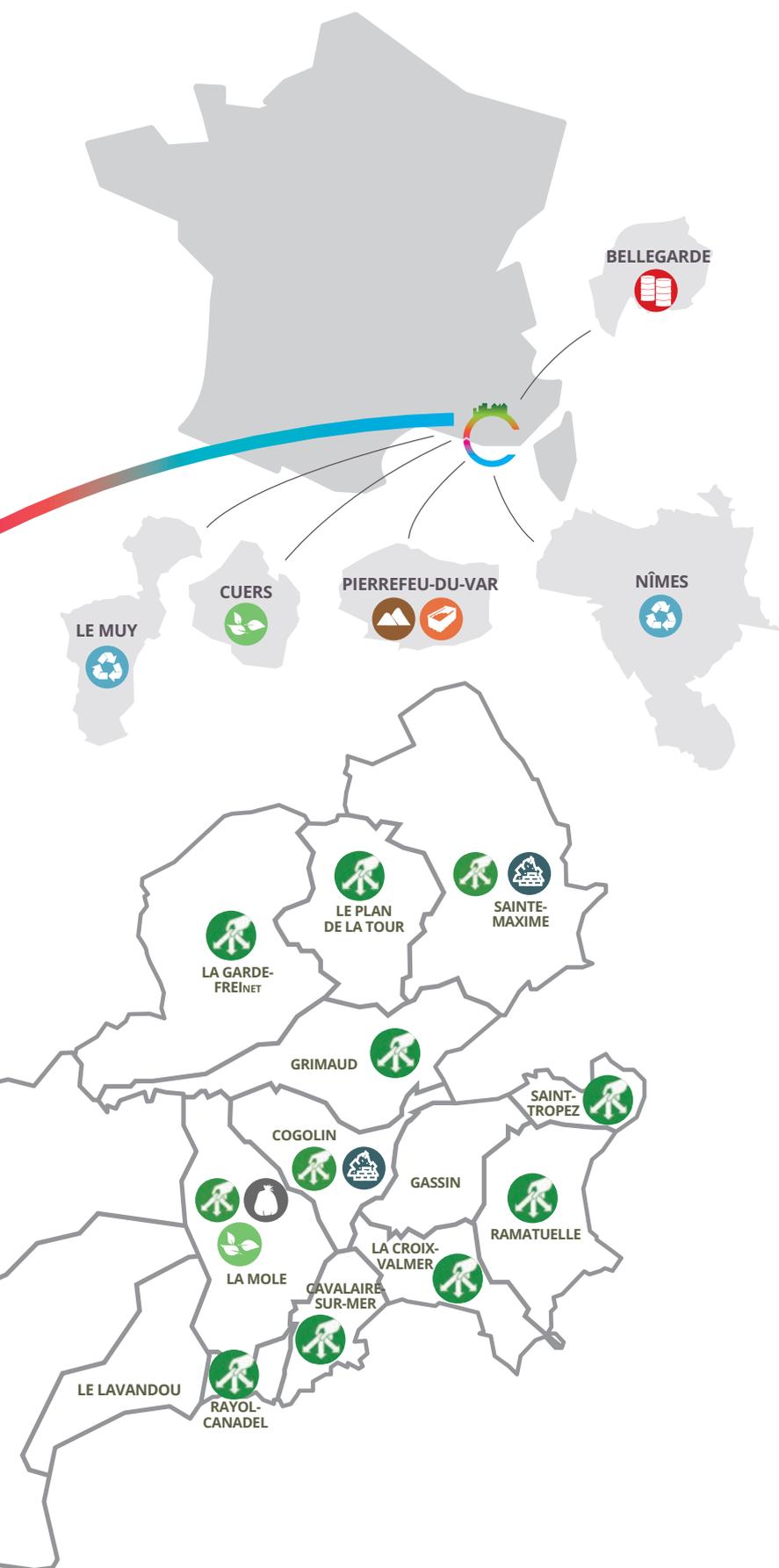
Gérés par des prestataires, ces équipements servent à collecter, transporter et traiter l'ensemble des déchets. Quais de transit, centre de tri, de compostage, déchèteries, UVE... Ces installations sont implantées principalement sur le territoire du Syndicat.

469 967
tonnes de déchets*
traités par le SITTOMAT

- > 1 663 km²
- > 44 communes
- > 638 748 habitants

* Ordures Ménagères
+ collectes sélectives
+ déchèteries.





35 DÉCHÈTERIES

- > Carqueiranne
- > La Crau
- > Hyères
- > La Garde
- > Le Pradet
- > La Seyne-sur-Mer
- > La Valette-du-Var/Le Revest-les-Eaux
- > Ollioules
- > Six-Fours-les-Plages
- > Saint-Mandrier
- > Toulon/Ollioules
- > Bandol
- > Évenos
- > Le Beausset
- > Sanary-sur-Mer
- > Saint-Cyr-sur-Mer
- > Signes
- > Solliès-Pont
- > La Farlède
- > Saint-Tropez
- > Ramatuelle
- > La Croix-Valmer
- > Cavalaire-sur-Mer
- > Le Rayol-Canadel
- > La Mole
- > Cogolin
- > Grimaud
- > Sainte-Maxime
- > Le plan-de-la-Tour
- > La Garde-Freinet
- > Collobrières
- > Cuers
- > La Londe-les-Maures
- > Bormes-les-Mimosas
- > Pierrefeu



4 PLATEFORMES DE VALORISATION DES GRAVATS

- > Sanary-sur-Mer
- > La Garde
- > Cogolin
- > Sainte-Maxime



3 CENTRES DE TRI DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

- > La Seyne-sur-Mer
- > Le Muy
- > Nîmes



2 PLATEFORMES DE MISE EN BALLES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

- > La Garde
- > Six-Fours-les-Plages



3 CENTRES DE COMPOSTAGE

- > Signes
- > Cuers
- > Écopôle de La Mole



1 UVE

- Unité de Valorisation Énergétique*
- > Toulon



2 RÉSEAUX DE CHALEUR

- > Toulon
- > La Seyne-sur-Mer



1 PLATEFORME DE MATURATION DES MÂCHEFERS

- > Pierrefeu-du-Var



5 QUAIS DE TRANSFERT D'ORDURES MÉNAGÈRES

- > Hyères
- > Solliès-Pont
- > Saint-Cyr-sur-Mer
- > La Mole
- > Bormes-les-Mimosas



1 ISDD

- Installation de Stockage de Déchets Dangereux*
- > Bellegarde



1 ISDND

- Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux*
- > Pierrefeu-du-Var



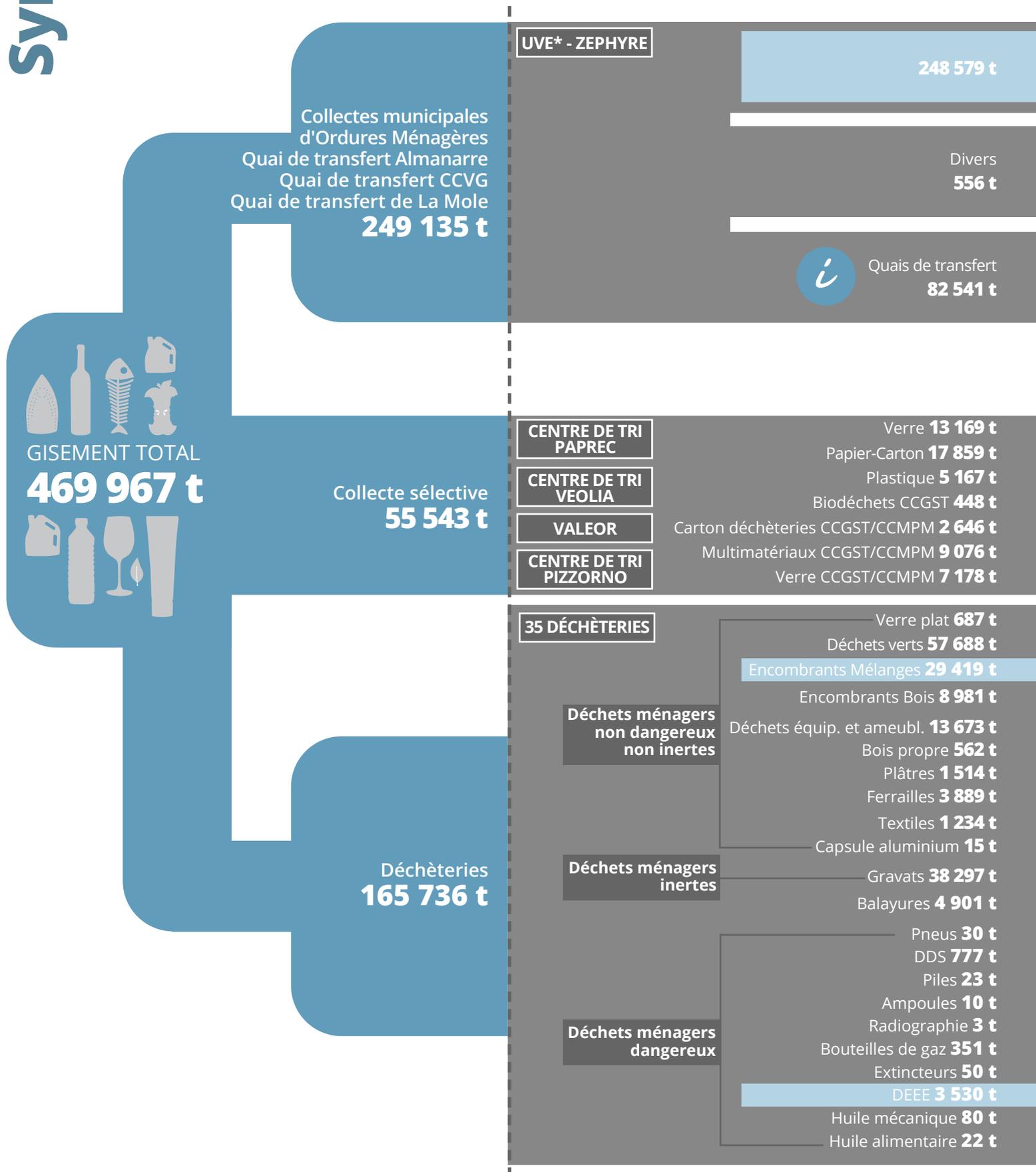
1 ISDI

- Installation de stockage de déchets inertes*
- > Bormes-les-Mimosas

L'EXPLOITATION EN TONNAGES



Centre de Traitement



 Transports

 Valorisation

 Stockage

Valorisation énergétique (refus de tri inclus)
Électricité / Vapeur / ZEPHIRE / DSP
255 829 t

ISDND Pierrefeu
Surcapacité UVE*
Ordures Ménagères
non incinérées DSP
2 395 t

Mâchefers
Plateforme de maturation SOVATRAM / DSP
69 033 t

 Dont Acier et alus
issus des mâchefers / DSP
6 841 t

Transport
REFIOM

REFIOM **8 254 t**

ISDD***
Bellegarde
8 254 t

OI Manufacturing France **13 169 t**
EPR / VEOLIA **15 426 t**
EPR **3 320 t**
Valeor **448 t**
Azur Valorisation **1 545 t**
Paprec/EPR **5 257 t**
OI Manufacturing France **7 178 t**

Paprec **687 t**
Paprec / Veolia / Valeor / Ecopole **57 688 t**
Veolia / Azur valorisation **16 769 t**
Veolia / Azur valorisation **8 981 t**

ISDND**
12 650 t

Éco-Mobilier **13 673 t**
Crocbois / Ecopole **562 t**
Crocbois / Ecopole **1 514 t**
Michelot / FRR **3 889 t**
Provence TLC **1 234 t**
Nespresso **15 t**
Pasini **38 297 t**
Sofovar **4 901 t**

Valorisé
énergétiquement
hors UVE
343 t

Sevia **30 t**
DDS **463 t**
Corepile **23 t**
Eco system **10 t**
Reymondis **3 t**
Oredui **351 t**
Oredui **50 t**
Ecosystem **2 859 t**
Sevia **80 t**
M2JL **22 t**

ISDND**
670 t

Transports
OUEST TOULON
EST TOULON
CCGST



TOTAL
VALORISATION
ÉNERGÉTIQUE
176 490 t



TOTAL
VALORISATION
MATIÈRE/ORGANIQUE/
FILIERES
269 006 t



TOTAL
VALORISATION
445 196 t



TOTAL
STOCKAGE
23 969 t

(REFIOM inclus)

* UVE = Unité de Valorisation
Énergétique

** ISDND = Installation
de Stockage de Déchets
Non Dangereux

*** ISDD = Installation
de Stockage de Déchets
Dangereux

POURCENTAGE VALORISATION MATIÈRE ET/OU ORGANIQUE (Loi de transition énergétique 2015)

Gisement Déchets ménagers non inertes (Hors Gravats et Balayures)

	TONNES
OMR	255 829
Biodéchets	449
Collecte sélective	55 095
Textiles	1 234
Déchèteries	122 538
Déchets verts/STEP	1 713
TOTAL	436 858

Valorisation Matière ou Organique

	TONNES
Biodéchets	449
Collecte sélective	45 895
Textiles	1 234
Déchèteries	107 484
Déchets verts/STEP	1 713
Mâchefers*	69 033
TOTAL	225 808

Pourcentage de valorisation

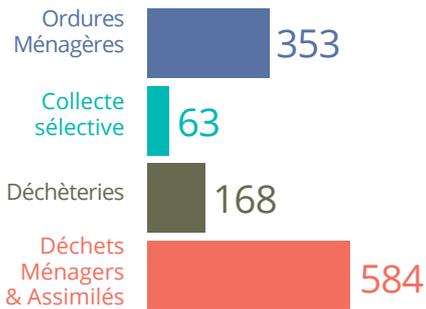
51,70 %

* Dont ferreux et non ferreux : 6 841 tonnes

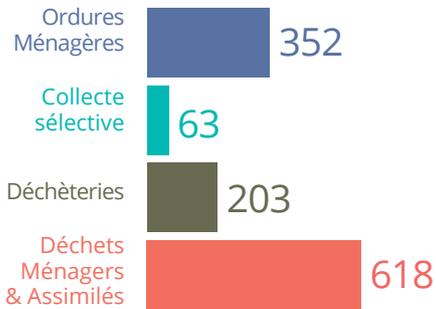


PRODUCTION DES DÉCHETS 2023 en kg, par an et par habitant

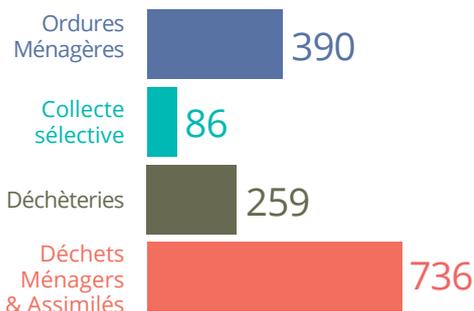
Métropole Toulon Provence Méditerranée



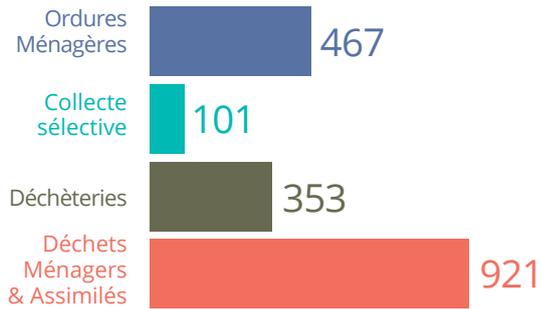
Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau



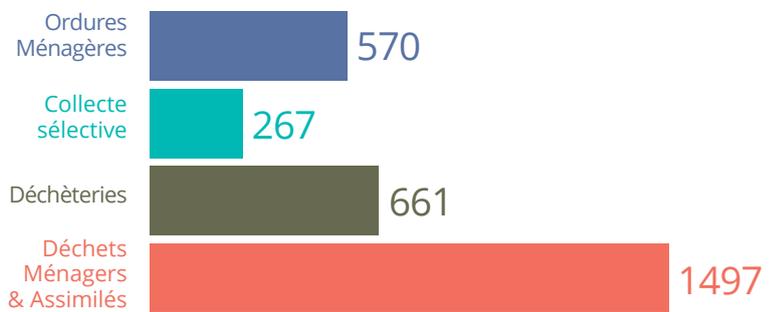
SITTOMAT



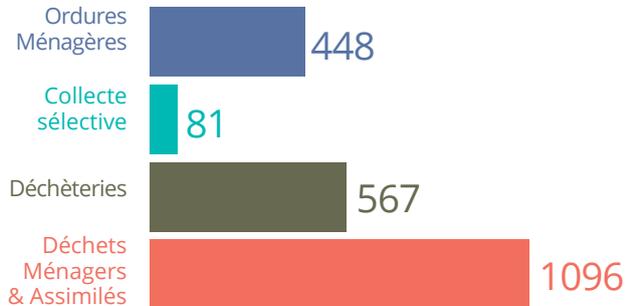
Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume



Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez



Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures



INFO +

Production de déchets

Moyenne nationale	
Ordures Ménagères	216
Collecte sélective	76
Déchèteries	203
DMA	495
Moyenne régionale	
Ordures Ménagères	378
Collecte sélective	58
Déchèteries	258
DMA	694
Moyenne départementale	
Ordures Ménagères	416
Collecte sélective	70
Déchèteries	290
DMA	776

Données 2019



LES DÉPENSES RÉELLES 2023

Les dépenses réelles de fonctionnement Hors Taxes s'établissent pour 2023 à un peu plus de 55 M€ Hors Taxes, réparties comme suit :

Transport OMR	Quai de transfert de Hyères - l'Almanarre	533 624 €
	Quai de transfert de Solliès-Pont	256 095 €
	Quai de tranfert de St Cyr-sur-Mer	13 672 €
	Quai de transfert de La Mole (CCGST)	1 458 554 €
	Quai de transfert de Manjastre / Pierrefeur / ISDI	1 281 554 €
	Sous-Total	3 543 499 €
Traitement des OMR	DSP UVE Zéphire	17 000 936 €
	TGAP	3 239 402 €
	Transport et traitement REFIOM	2 149 447 €
	Sous-Total	22 389 785 €
Déchèteries	Bas de quai : transport et traitement	14 696 731 €
Collecte sélective	Collecte et tri 5 matériaux	9 410 408 €
	Communication - Ambassadeurs du tri	1 071 220 €
	Maintenance PAV - Lavage PAV	756 833 €
	Sondes PAV	137 539 €
Distribution composteurs et compost		581 027 €
	Sous-Total	11 376 000 €
Impôts et taxes UVE		167 743 €
	Sous-Total	167 743 €
Budget général	Administration / Charges à caractère général ou de gestion courante	1 558 000 €

Les dépenses d'investissement pour 2023 sont d'environ 13 281 000 € hors taxes, réparties comme suit :

Collecte sélective (achat et pose de PAV)	797 000 €
UVE et divers (amélioration des quais de transfert)	3 366 000 €
Achat de matériel de prévention (composteurs, lombricomposteurs, poulaillers)	1 551 800 €
Centre de tri (étude et achat terrain)	7 409 000 €
Schéma traitement biodéchets	87 000 €
Divers locaux Sittomat	71 000 €

LES RECETTES DU SYNDICAT

Les dépenses du Syndicat sont équilibrées par les recettes de traitement et de collecte sélective d'une part, par les participations financières des membres du Syndicat, conformément à ses statuts d'autre part.

Les recettes de fonctionnement

En lien avec le traitement des OMR à Zéphire : 2 915 385 €

- Redevance hôpital Sainte Anne : 66 102 €
- RODP Frais de contrôle : 547 194 €
- Intéressement : 2 202 089 €
- Loyer chaufferie Berthe (rattrapage) : 100 000 €

En lien avec les collectes sélectives

- Soutien de CITEO : 4 220 591 €
- Valorisation matière
 - PAPIER CARTON : 1 144 887 €
 - PLASTIQUE : 434 519 €
 - VERRE : 315 484 €
 - Métaux : 85 869 €

En lien avec les déchèteries

- Soutien des éco-organismes
 - ECO MOBILIER : 217 747 €
 - OCAD3E / ECO SYSTEM : 303 382 €
 - ECO DDS : 24 897 €
- Valorisation matière
 - MÉTAUX : 811 952 €

LES COÛTS DE TRI ET DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Ils ont été pendant longtemps compensés en grande partie par les recettes issues de la commercialisation des matériaux recyclés et des soutiens des éco-organismes, l'excédent de fonctionnement permettant d'équilibrer ces dépenses tout en auto finançant les investissements courants du Syndicat. Depuis 2019, la stagnation des performances de tri limite les soutiens et les cours des matières secondaires se sont effondrés, remettant en cause le modèle économique mis en place.

La redynamisation du tri est un impératif à la fois réglementaire, mais également économique.

Si l'inflation en 2022 des prix de reprise des matières recyclées, conjuguée à la hausse des quantités d'emballages plastique collectés du fait de l'extension des consignes de tri, a permis d'obtenir un compte à peu près à l'équilibre sur l'exercice 2022, le bilan de la collecte sélective sur l'exercice 2023 affiche un déficit de près de 2,4 millions d'euros obligeant le Syndicat à mettre en place un mécanisme d'équilibrage des dépenses et recettes sur les collectes et le tri des déchets recyclables, de manière à ne pas grever la capacité d'autofinancement nécessaire à la réalisation des équipements structurants du SITTOMAT.

Les participations financières du Syndicat

1. TROIS CONTRIBUTIONS ANNUELLES

(versées au 25 avril de chaque année)

- Participation annuelle : pour financer le fonctionnement du syndicat,
- Impôts et taxes : il s'agit des impôts fonciers et de la contribution économique territoriale de l'UVE,
- Péréquation des transports : égalisation des coûts de transport à l'UVE entre les membres du Syndicat.

2. COÛT DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Il s'agit du coût de traitement des Ordures Ménagères qui finance également le coût de la collecte sélective.

Les sommes dues sont calculées par douzièmes, définies au Budget primitif.

Un réajustement est effectué en fonction des tonnages réels à l'exercice comptable suivant.

3. EXPLOITATION DES DÉCHÈTERIES

Le coût des transports, locations et traitement des dépôts en déchèterie, est facturé de façon trimestrielle aux villes ou Communautés de Communes à l'euro dépensé.

Sont déduites de ces dépenses les recettes correspondant au soutien des éco-organismes ou les ventes de ferrailles.

Une restitution de ces participations par EPCI est donnée pages 46 et 47.

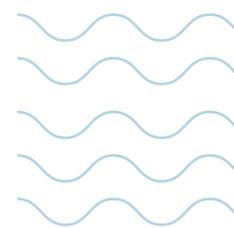
INFO +

Principe de péréquation des transports

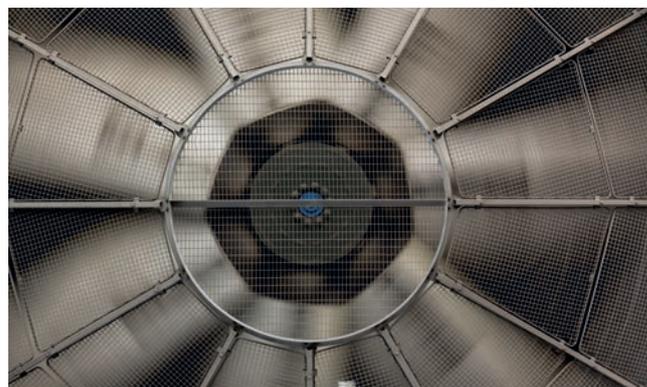
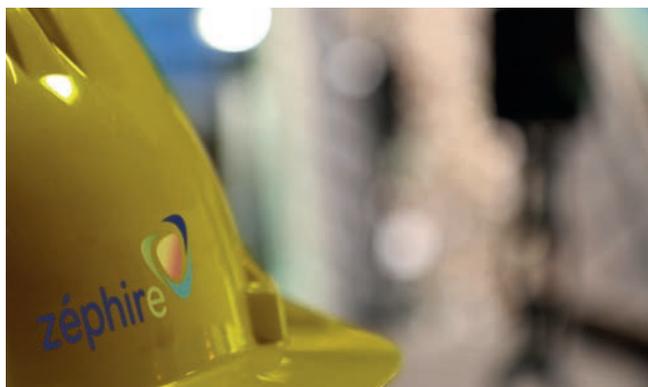
Les statuts du SITTOMAT ont défini un principe technico-financier pour égaliser les coûts de transport entre les différentes villes membres de l'Aire Toulonnaise.

Cette démarche a pour but de ne pas pénaliser les communes les plus éloignées de l'UVE et de répartir le plus équitablement possible les charges de transport.

Un système de péréquation similaire est mis en place pour la CCGST et la CCMPM prenant en compte notamment la nécessité de mettre en balles les OMR pendant la saison estivale.



LES ENTREPRISES SOUS CONTRAT (activités principales)



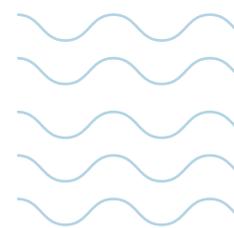
Entreprises	Nature de la prestation	Montant 2023 en € HT
Pasini	Gravats	321 840
Valeor - Suez	Collecte sélective PAV	2 755 451
Paprec - Veolia - Ecorecept - Valeor - Pasini	Déchets verts	2 504 080
Ecorecept - Azur Valorisation - Veolia	Encombrants	5 310 530
Veolia - Valeor - Suez - Paprec	Centre de tri	6 282 465
Zephire	Valorisation énergétique des déchets ménagers	20 240 338
SUEZ MINERALS	Traitement REFION	1 900 669
SATM	Transport REFION	248 778



LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES 2023 (638 748 habitants)

Charges	Total en €	En €/habitant
Charges de structure	1 558 000	2,44
Charges de communication	1 071 220	1,68
Charges techniques		
Prévention et collecte sélective	11 957 027	18,72
Transport et Traitement OMR	22 693 882	35,53
Déchèteries (bas de quai)	14 696 731	23,01
Impôts et taxes		
Impôts	167 743	0,26
TGAP	3 239 402	5,07
Total Charges HT TVA Acquittée	55 384 005	86,71

Produits	Total en €	En €/habitant
Recettes industrielles	5 708 096	8,94
Soutiens	4 766 617	7,46
Total des Produits	10 474 713	16,40



COÛT DE TRAITEMENT 2023 par habitant (TGAP comprise)

Métropole Toulon Provence Méditerranée : 443 229 habitants

	En € HT	
Coût Ordures Ménagères	16 128 943	
Contribution financière	1 469 316	
Impôts et taxes	298 930	
Péréquation des transports	835 807	
TOTAL OM ET COLLECTE SÉLECTIVE	18 732 996	42,26 € HT/h
Déchèteries	7 117 245	16,06 € HT/h
Recettes ventes et soutiens	-641 497	- 1,45 € HT/h
TOTAL DÉCHÈTERIES	6 475 748	14,61 € HT/h
Réajustements	-608 016	- 1,37 € HT/h
COÛT GLOBAL DMA	24 600 728	55,50 € HT/h

Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume : 61 460 habitants

	En € HT	
Coût Ordures Ménagères	2 943 173	
Contribution financière	268 050	
Impôts et taxes	54 534	
Péréquation des transports	49 543	
TOTAL OM ET COLLECTE SÉLECTIVE	3 315 300	53,94 € HT/h
Déchèteries	2 329 963	37,91 € HT/h
Recettes ventes et soutiens	- 230 003	-3,74 € HT/h
TOTAL DÉCHÈTERIES	2 099 960	34,17 € HT/h
Réajustements	- 73 637	- 1,20 € HT/h
COÛT GLOBAL DMA	5 341 623	86,91 € HT/h

Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau : 32 078 habitants

	En € HT	
Coût Ordures Ménagères	1 140 205	
Contribution financière	102 619	
Impôts et taxes	20 878	
Péréquation des transports	66 167	
TOTAL OM ET COLLECTE SÉLECTIVE	1 329 869	41,46 € HT/h
Déchèteries	802 394	25,01 € HT/h
Recettes ventes et soutiens	- 105 424	-4,01 € HT/h
TOTAL DÉCHÈTERIES	696 970	21,73 € HT/h
Réajustements	- 59 336	-0,13 € HT/h
COÛT GLOBAL DMA	1 967 503	63,06 € HT/h

Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez : 57 289 habitants

	En € HT	
Coût Ordures Ménagères	3 874 500	
Contribution financière	312 962	
Impôts et taxes	63 672	
Péréquation des transports	1 536 630	
Contribution tri - Collecte sélective CCGST	2 727 719	
TOTAL OM ET COLLECTE SÉLECTIVE	8 515 483	148,64 € HT/h
Déchèteries	2 411 565	42,09 € HT/h
Recettes ventes et soutiens	-174 340	-3,04 € HT/h
TOTAL DÉCHÈTERIES	2 237 225	39,05 € HT/h
Réajustements	-47 031	0,82 € HT/h
COÛT GLOBAL DMA	10 705 677	186,87 € HT/h

Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures : 44 692 habitants

	En € HT	
Coût Ordures Ménagères	1 955 300	
Contribution financière	167 053	
Impôts et taxes	33 987	
Péréquation des transports	1 584 493	
Contribution tri - Collecte sélective CCGST	390 502	
TOTAL OM ET COLLECTE SÉLECTIVE	4 131 135	92,44 € HT/h
Déchèteries	2 068 172	46,28 € HT/h
Recettes ventes et soutiens	-11 829	-3,04 € HT/h
TOTAL DÉCHÈTERIES	2 056 343	46,01 € HT/h
COÛT GLOBAL DMA	6 187 678	138,45 € HT/h

SITTOMAT : 638 748 habitants

	En € HT	
Coût Ordures Ménagères	26 042 121	
Contribution financière	2 320 000	
Impôts et taxes	532 001	
Péréquation des transports	4 072 640	
Contribution tri - Collecte sélective CCGST	3 118 221	
TOTAL OM ET COLLECTE SÉLECTIVE	36 084 985	41,58 € HT/h
Déchèteries	14 729 338	23,06 € HT/h
Recettes ventes et soutiens	-1 163 093	-1,82 € HT/h
TOTAL DÉCHÈTERIES	13 566 245	21,24 € HT/h
Réajustements	-788 020	-1,23 € HT/h
COÛT GLOBAL DMA	48 863 210	76,50 € HT/h

Que deviennent nos déchets ?

L'évolution en chiffres

Syndicat mixte Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise

Chemin G. Gastaldo
Quartier de l'Escaillon
83200 TOULON
Téléphone: +33 (0)4 94 89 64 94
contact@sittomat.fr
www.sittomat.fr

Métropole Toulon Provence Méditerranée

Téléphone: +33 (0)4 94 93 83 00
E-mail: contact@metropoletpm.fr

Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume

Téléphone: +33 (0)4 94 98 26 60
E-mail: agglo@sudsaintebaume.fr

Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau

Téléphone: +33 (0)4 94 33 78 84
E-mail: info@ccvg.fr

Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures

1, rue du lotissement Les Migraniers
83250 La Londe les Maures
Téléphone: +33 (0)4 94 00 05 86
E-mail: contact@ccmpm.fr

Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez

Téléphone : +33 (0)4 94 55 70 30
E-mail : contact@cc-golfedesainttropez.fr

